

CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES & PAYSAGÈRES





Les encadrés colorés permettront d'identifier les éléments préconisés et à mettre en place. Tandis que les textes écrits sur fond blanc font état de diagnostic existant.



À éviter, à ne pas faire



Autorisé, recommandé

SOMMAIRE

- p.6 PRÉAMBULE
- p.8 CONFIGURATION PAYSAGÈRE
- p.13 SITES
Un bâti groupé et dense
Typologies urbaines
Habiter la pente
- p.21 VOLUMES
Une harmonie avec le relief
Des constructions simples
- p.27 TOITURES
Lauzes et adaptation climatique
- p.31 FAÇADES
Sobriété et prédominance du plein
Teintes et matériaux
Palette chromatique
- p.41 OUVERTURES
Ordonnancement
Des dimensions maîtrisées
- p.45 MENUISERIES
Des portes pleines
Fenêtres et volets
- p.49 ÉLÉMENTS TECHNIQUES
Une adaptation progressive
Une intégration discrète
- p.55 SOLS
Esthétisme et praticabilité
Perméabilité des sols
- p.59 TERRASSES ET JARDINS
Terrasses
Jardins
Piscines et abris
- p.63 ESPACE PUBLIC
Lieux de sociabilité
Stationnements
Village ouvert ?
Exemples de mobiliers
- p.75 VÉGÉTATION
Des espèces endémiques et indigènes
Un outil thermique
Palette végétale
- p.81 ANNEXES
Glossaire
Annexe 2- village protégé
Annexe 3- conseils et démarches à effectuer
Annexe 4- contacts utiles
Bibliographie

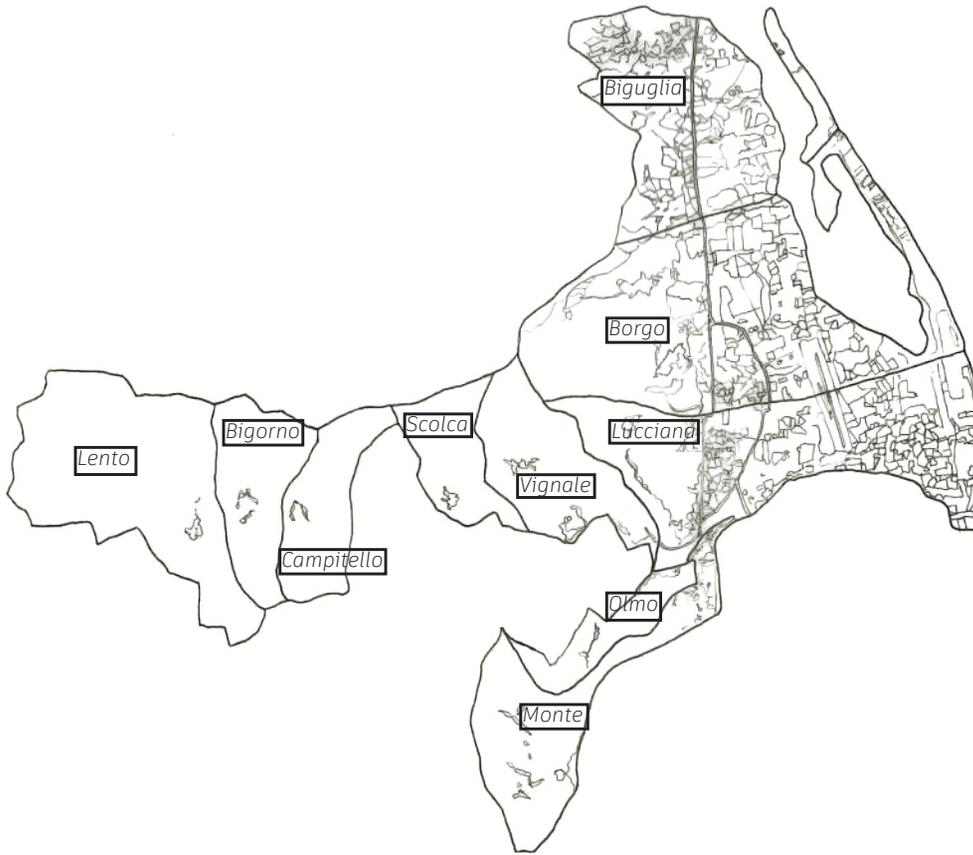
PRÉAMBULE

L'élaboration de ce cahier de recommandations architecturales et paysagères s'est faite dans le cadre d'une convention entre le CAUE de Corse et la communauté de communes de Marana Golo. L'objectif est d'établir un document pour la valorisation du patrimoine et l'harmonisation des paysages urbains et naturels.

Ce travail a été mené pour l'ensemble des dix communes qui composent Marana Golo : Biguglia, Borgo, Lucciana, Monte, Olmo, Vignale, Scolca, Campitello, Bigorno et Lento. La communauté de communes est habitée par 24 000 habitants, ce qui en fait le troisième bassin de vie le plus peuplé de Corse. Cela s'explique par sa proximité immédiate avec l'agglomération bastiaise. C'est également l'un des points d'entrée sur le territoire, avec la présence de l'aéroport de Bastia – Poretta, situé sur la commune de Lucciana. Ainsi, les réseaux se sont développés.

La plaine littorale bénéficie d'une fréquentation touristique importante, et les sites naturels comme l'étang de Biguglia apportent un enjeu de préservation supplémentaire. L'ensemble de Marana Golo s'étend du littoral à l'intérieur montagneux.

Il y a une dualité entre urbain et rural, entre développement et



Carte graphique de la Communauté de Communes de Marana Golo

qu'il convient d'harmoniser. L'objet de ce cahier est d'apporter sa pierre à l'édifice dans cette volonté de rendre harmonieux le développement, particulièrement dans les villages.

Ce livrable n'est pas prescriptif et vient en complément des PLU dans les communes qui en sont dotées. Pour les communes soumises au RNU ou à une carte communale, il devient un cadre architectural essentiel.

Il y a un impératif à encadrer le développement urbain et de lutter contre certaines constructions inadaptées qui banalisent les villages. Cet ouvrage est destiné à toute personne ayant une influence sur le cadre construit des villages, soit des propriétaires souhaitant construire ou rénover, mais aussi pour tout élu ou citoyen qui peut avoir un rôle dans la conservation et la valorisation du patrimoine paysager.

Les éléments de patrimoine en Corse, comprenant l'architecture civile mais aussi les églises, chapelles, fontaines et bien d'autres, constituent l'essence de la culture architecturale corse. Il est essentiel de préserver l'authenticité du patrimoine bâti, d'apprendre à l'observer et à le comprendre pour mieux le conserver. L'architecture vernaculaire en Corse a été façonnée par les ressources

naturelles disponibles, les compétences artisanales locales, le climat et les besoins des communautés locales.

Une caractéristique importante de ces techniques de constructions traditionnelles réside dans l'utilisation judicieuse des ressources locales telles que la pierre, le bois et la terre, permettant ainsi aux constructions de s'intégrer harmonieusement dans l'environnement naturel de chaque région. De nombreux bâtiments historiques de l'île témoignent de ces techniques préservées au fil du temps, contribuant ainsi à maintenir vivante la richesse de l'histoire architecturale de la Corse.

L'enjeu ici est de sensibiliser toute personne faisant partie de ce territoire, de près ou de loin, pour perpétuer l'identité si caractéristique des villages de l'intérieur corse.

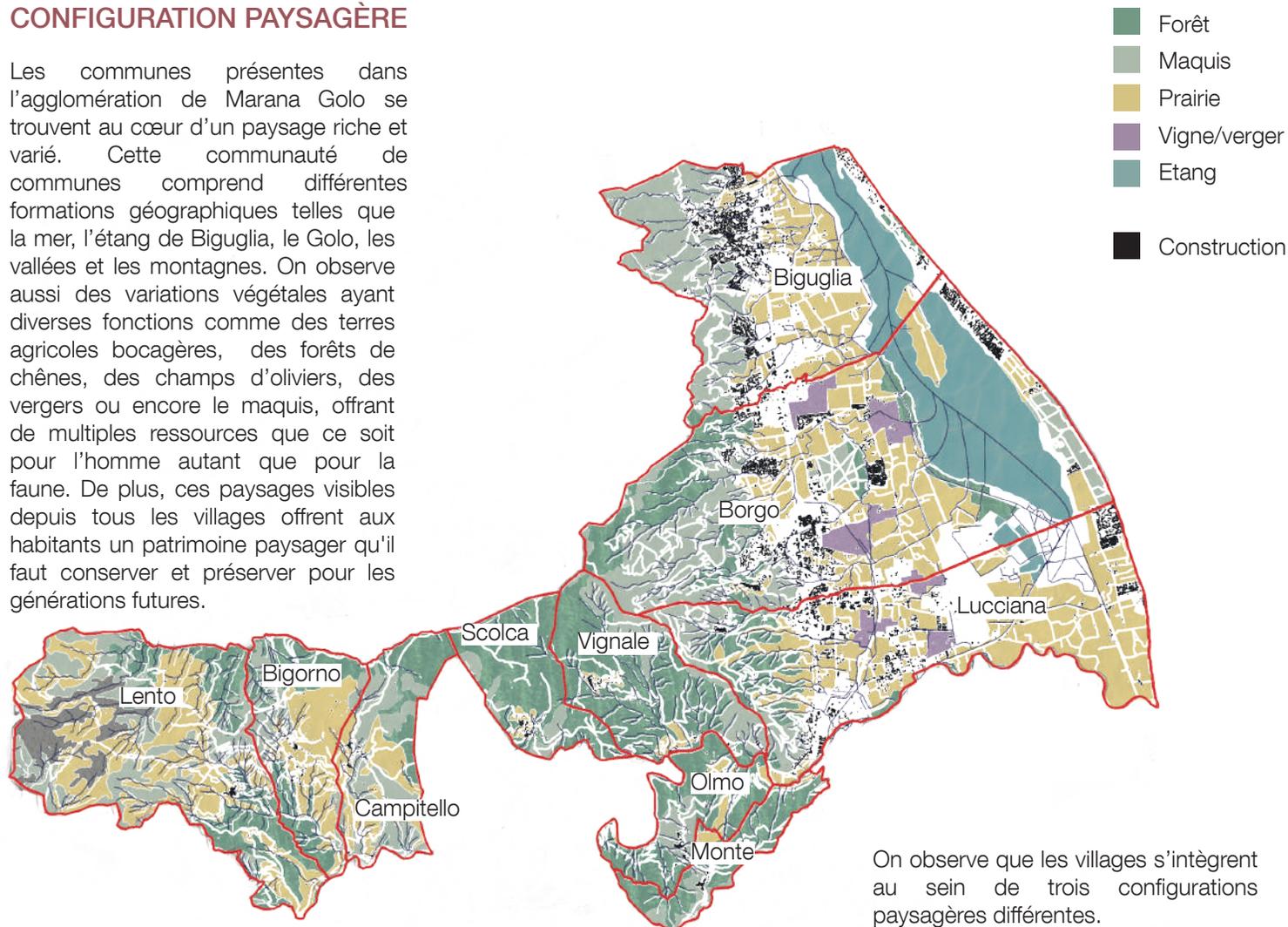
Il s'agit de considérer que le projet a un impact au-delà des limites de sa parcelle. Il fait partie d'un ensemble dynamique où chacun évoluera. Sa construction ne concerne pas uniquement la personne qui souhaite le réaliser, mais influence son environnement et toute personne

amenée à le fréquenter, d'un point de vue pratique ou visuel.

Toute modification urbaine ou paysagère dans les villages doit être encadrée. Chaque projet, que ce soit une construction neuve, une extension ou une réhabilitation, doit s'adapter au contexte. Il importe de conserver l'identité architecturale et paysagère des villages en recommandant un développement inspiré du patrimoine existant, mais sans fermer la porte à l'innovation, tant que le parti pris est respectueux du cadre historique. Des solutions contemporaines peuvent permettre d'adapter le contexte patrimonial aux enjeux territoriaux et impératifs actuels, tout en conservant une harmonie dans ce paysage villageois de l'intérieur.

CONFIGURATION PAYSAGÈRE

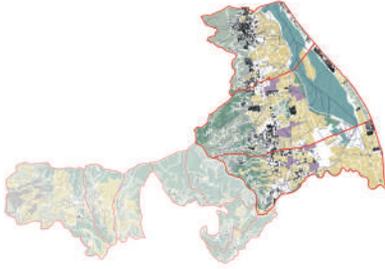
Les communes présentes dans l'agglomération de Marana Golo se trouvent au cœur d'un paysage riche et varié. Cette communauté de communes comprend différentes formations géographiques telles que la mer, l'étang de Biguglia, le Golo, les vallées et les montagnes. On observe aussi des variations végétales ayant diverses fonctions comme des terres agricoles bocagères, des forêts de chênes, des champs d'oliviers, des vergers ou encore le maquis, offrant de multiples ressources que ce soit pour l'homme autant que pour la faune. De plus, ces paysages visibles depuis tous les villages offrent aux habitants un patrimoine paysager qu'il faut conserver et préserver pour les générations futures.



On observe que les villages s'intègrent au sein de trois configurations paysagères différentes.

DU VILLAGE À LA MER

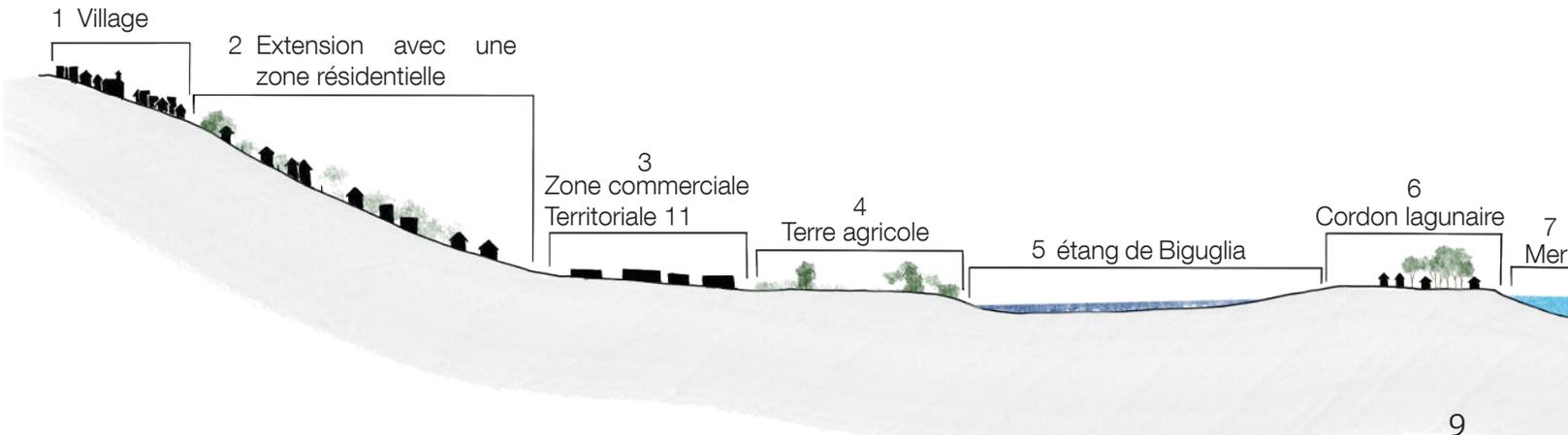
Biguglia, Borgo, Lucciana



Les villages sont perchés à 250 m de hauteur, ce sont les plus anciens. On observe un étalement urbain récent avec la construction de nouveaux quartiers résidentiels composés de maisons individuelles avec jardins. Cette zone s'étend jusqu'à la zone d'activités commerciales qui est traversée par la nationale 'territoriale 11' qui vient créer un obstacle dans

le paysage. Des terres agricoles légèrement bocagères se situent entre la Z.A et l'étang de Biguglia (zone naturelle). L'étang peut être vu comme une barrière géographique étant donné qu'il vient couper les terres agricoles et le cordon lagunaire.

Un seul pont le traverse.



DES CRÊTES AU FOND DE VALLÉE DU GOLO

Vignale, Scolca, Campitello, Bigorno,
Lento

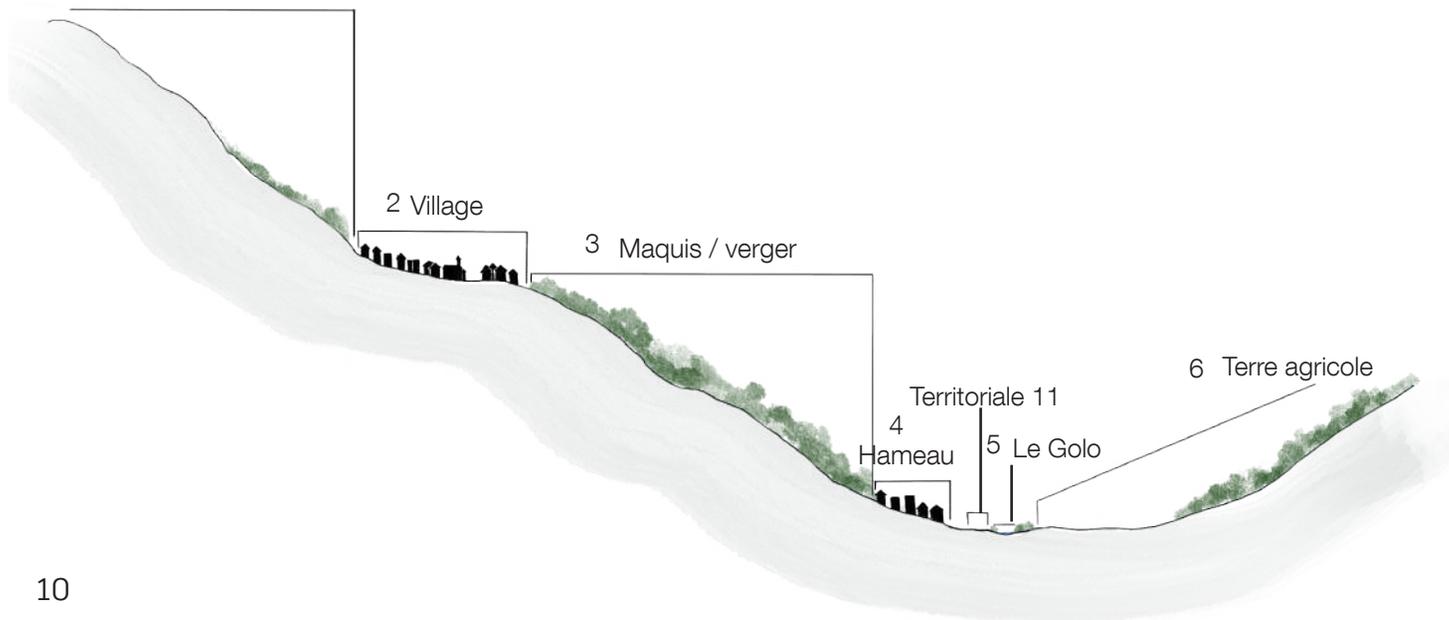


La deuxième configuration débute au niveau des crêtes, à 1200 m d'altitude, et le maquis qui descend jusqu'au-dessus des villages situés à 650 m de haut. A la suite du village, le maquis ainsi que des vergers s'implantent dans la

penne jusqu'à rejoindre des hameaux disposés en contrebas, au bord de la Territoriale 11. De l'autre côté de la Territoriale, on trouve le Golo marquant le fond de vallée.



1 Crête et maquis

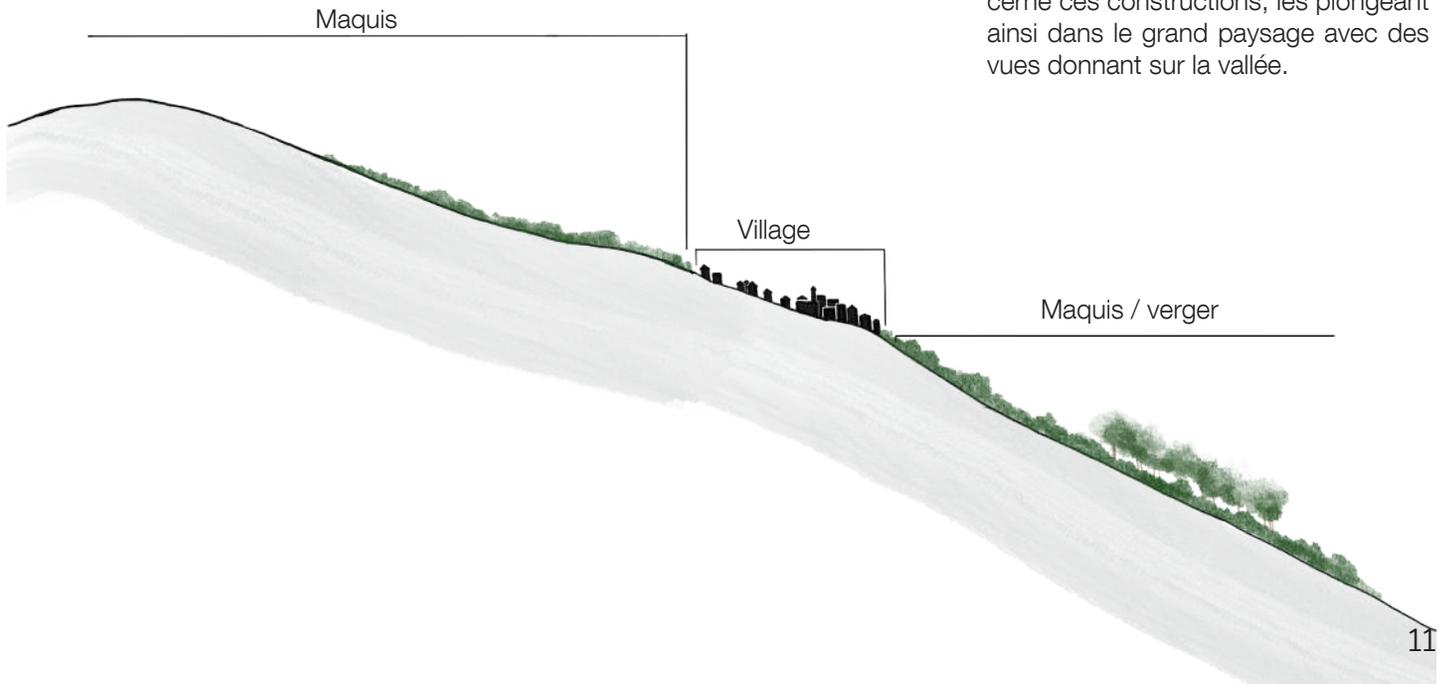


IMPLANTÉ DANS LE MAQUIS

Olmo, Monte



Enfin, on peut observer une dernière implantation paysagère, avec des villages en «pied» de crête à 600 m d'altitude. Le maquis qui les entoure, cerne ces constructions, les plongeant ainsi dans le grand paysage avec des vues donnant sur la vallée.





Village d'Olmo

SITES

UN BÂTI DENSE

TPOLOGIES URBAINES

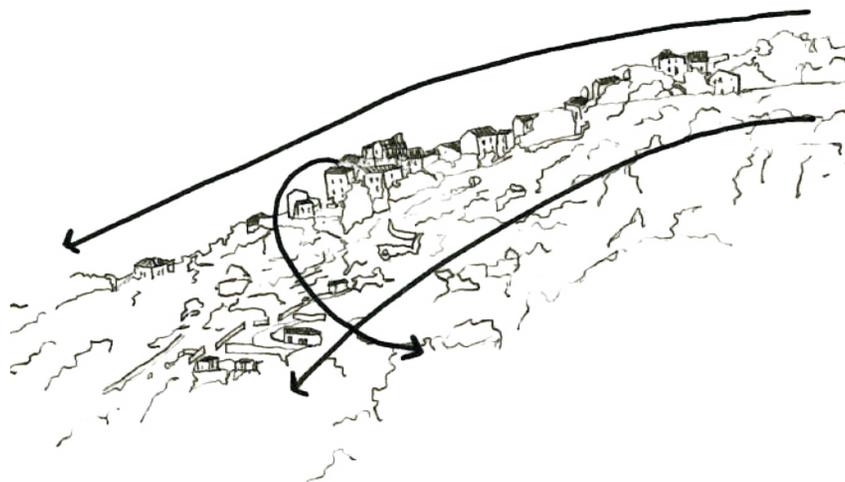
HABITER LA PENTE

UN BÂTI DENSE

En raison des caractéristiques géographiques des régions montagneuses, les villages situés à l'intérieur des terres se développent de manière plus ou moins dense et groupée, comme vu précédemment, tout en suivant les courbes topographiques.

Les constructions sont soigneusement adaptées au terrain, ce qui conduit à la création de terrasses. Les maisons s'agencent de manière organique pour protéger les habitants des conditions climatiques et optimiser l'utilisation de l'espace. Ces silhouettes de villages compacts, se distinguent dans le paysage. La densité permet de maximiser l'ensoleillement tout en se protégeant des vents dominants. Les premières constructions déterminent la disposition des suivantes. En raison de la pente, les bâtiments ont souvent plusieurs accès à différents niveaux.

Chaque nouvelle construction ou réhabilitation doit être pensée selon **l'implantation générale** et **l'harmonie visuelle** du village et ce à toutes les échelles. Chaque projet doit répondre à une logique d'insertion lointaine, intermédiaire et proche. Les bâtisses existantes et à venir **suivent les lignes de force du paysage**, définies par la topographie montagneuse. Il convient de maintenir un **visuel groupé et dense**, et d'orienter le développement dans ce sens, en assurant une continuité bâtie. Le mitage est à éviter dans les projets. La continuité peut se faire par les constructions elles-mêmes, ou par l'aménagement paysager, en **raccordant** la construction aux terrasses ou enclos existants par des murets en pierre.



Implantation du bâti selon les lignes de forces paysagères



Vignale



Vignale



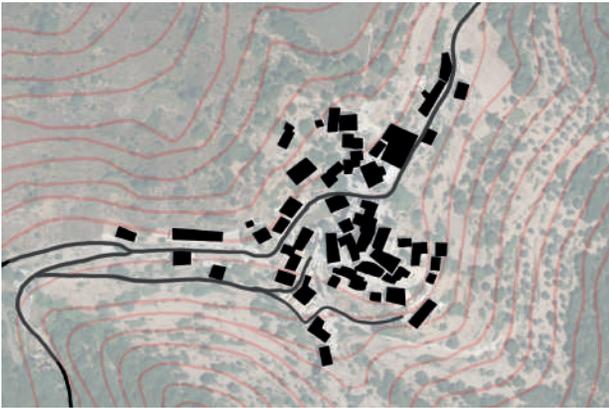
Borgo

TYPOLOGIES URBAINES

Toutefois, il est possible d'identifier plusieurs typologies de villages, suivant leur contexte géographique, et leur composition.

VILLAGE COMPACT

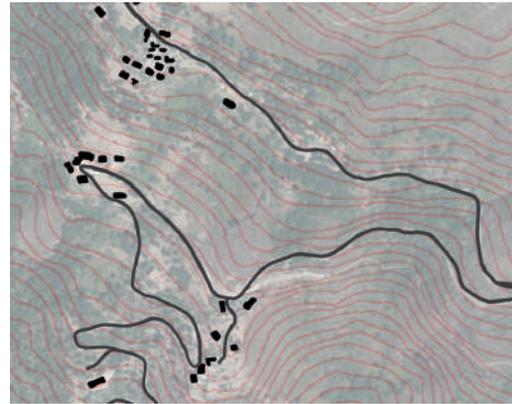
Vignale, Scolca, Lento, Olmo



Certains villages ont été pensés et construits de manière condensée, avec une morphologie urbaine dense et peu étendue. Le tissu dense du bourg ancien a laissé place à un tissu plus lâche, mais qui reste dense, composé d'habitat individuel.

VILLAGE HAMEAUX / ÉTALÉ

Monte, Campitello, Bigorno

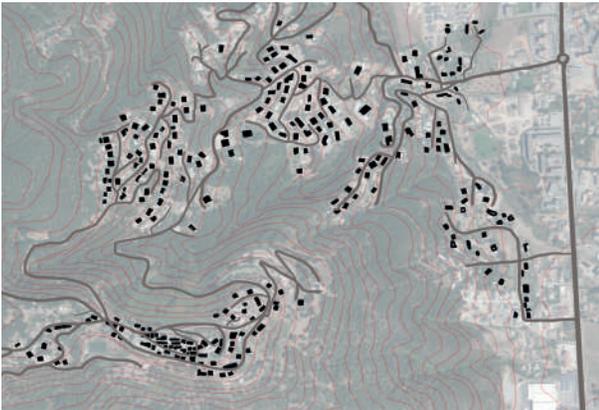


On peut observer des villages construits de manière plus étalée, avec par exemple deux noyaux légèrement construits mais situés à deux altitudes différentes. Ces villages sont souvent inscrits dans un paysage en terrasses.

Le bâti ancien se situe le long des axes routiers, de manière discontinue.

VILLAGE MITÉ PAR L'URBANISATION

Biguglia, Borgo, Lucciana



Les villages anciens se sont déployés de manière dense face de la mer. Toutefois, ces communes connaissent actuellement une densification s'étendant vers la plaine, rejoignant la zone d'activités. Le caractère pittoresque des villages d'origine s'efface au cours de cet étalement.

HABITER LA PENTE

L'ensemble suit un étagement dans la pente, en harmonie avec le relief, créant une symbiose entre le bâti et le paysage. Les bâtiments sont organisés de manière à former un réseau qui suit l'alignement des rues, avec des parcelles de petite taille qui déterminent en grande partie la forme des futures constructions.

Traditionnellement, les terrains en pente étaient aménagés en terrasses successives, souvent utilisées pour les cultures. Ces restanques étaient soutenues par des murs en pierres sèches ou des murs maçonnés équipés de barbicanes pour permettre le drainage de l'eau de pluie. Ces murs ne dépassaient généralement pas 1,50 mètre de hauteur et optimisaient l'utilisation de l'espace tout en s'adaptant au terrain naturel. En revanche, l'utilisation de murs de soutènement enrochés encastrés dans la pente se distingue nettement dans le paysage.

Lorsque le village s'étend, les parcelles s'étirent progressivement et le bâti s'allonge, ce qui se traduit par une rupture avec le caractère traditionnel du village.



Un territoire en terrasses

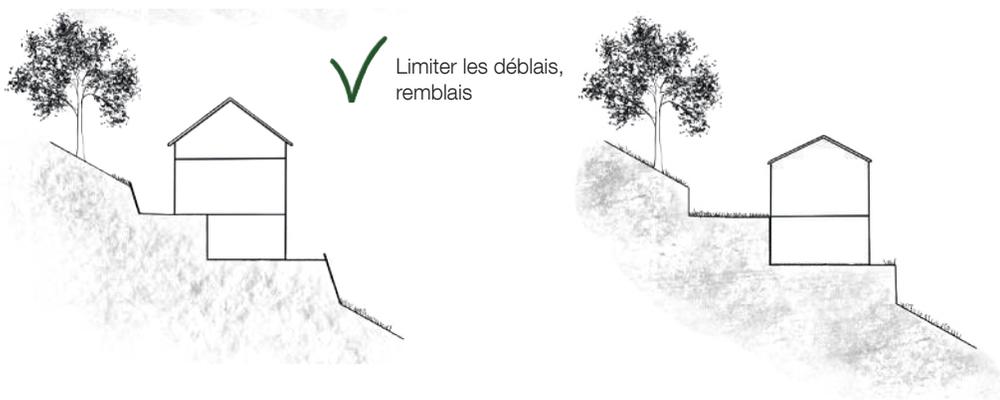
Il est nécessaire d'**adapter le projet au terrain** et non l'inverse. Pour ce faire, il faudrait **limiter les terrassements** afin de construire avec la pente pour respecter la topographie et ainsi diminuer les mouvements de terre en déblais ou en remblais.

-Il est **déconseillé** de créer de nouvelles plateformes ou murs de soutènement disproportionnés, ou des constructions sur piliers.

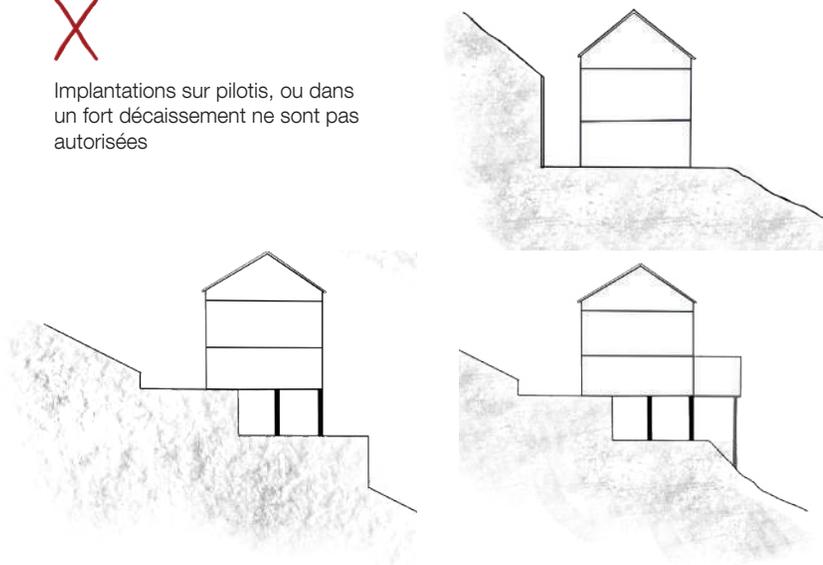
-Il **n'est pas nécessaire** d'aménager la totalité de la parcelle. Les talus ou terrasses plantées permettent également d'aménager les abords d'une construction dans la pente.

Autant que possible, **la restauration de murs de soutènement** ou de restanques avec leurs murets de pierre sèche est à privilégier pour leur valeur patrimoniale.

Adapter le projet à la pente



Implantations sur pilotis, ou dans un fort décaissement ne sont pas autorisées





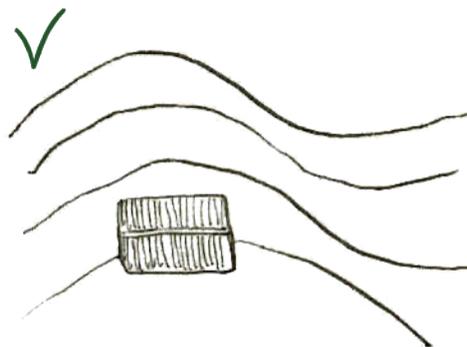
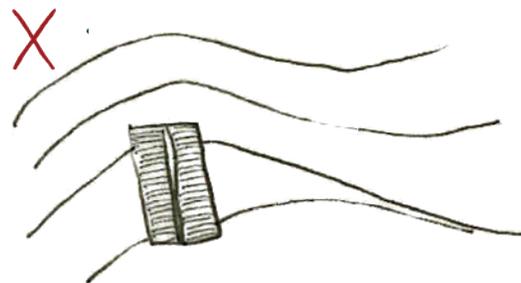
Carriggiu Pian
Pirramessu Suttane

VOLUMES

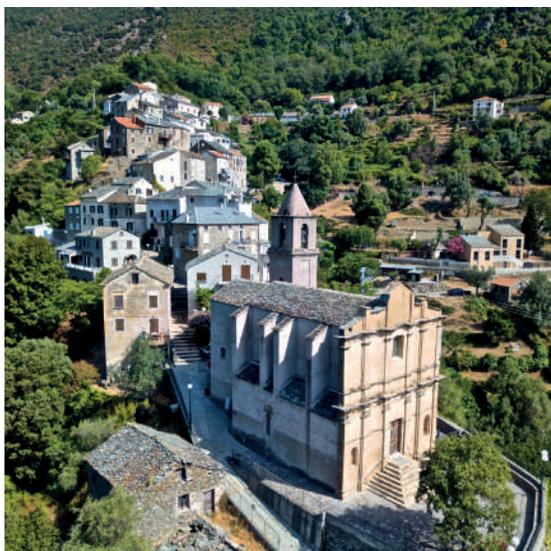
UNE HARMONIE AVEC LE RELIEF
DES CONSTRUCTIONS SIMPLES

UNE HARMONIE AVEC LE RELIEF

Implantées parallèlement aux pentes et adaptées aux variations de terrain, les constructions des villages se démarquent par leur architecture spécifique en harmonie avec le site. Les maisons, souvent mitoyennes, présentent des plans carrés ou rectangulaires, avec fréquemment deux ou trois étages. Ces dernières sont parfois accompagnées d'un sous-sol ou de combles pour compenser la pente du sol. L'exiguïté des espaces a incité les constructeurs à édifier en hauteur, minimisant ainsi l'empreinte au sol.



Le faîtage parallèle aux courbes topographiques



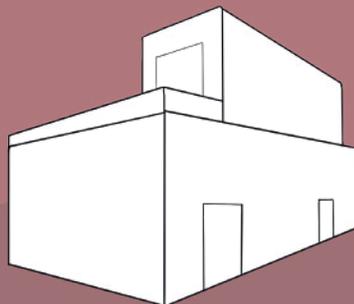
Vignale

Les nouvelles constructions, extensions ou surélévations peuvent considérablement modifier l'harmonie des proportions. Il faut donc **porter une attention particulière** aux caractéristiques des **volumes traditionnels** et à leur agencement entre eux. Les volumes doivent, tout comme l'intégration au site, **respecter la symbiose** entre silhouette et relief.

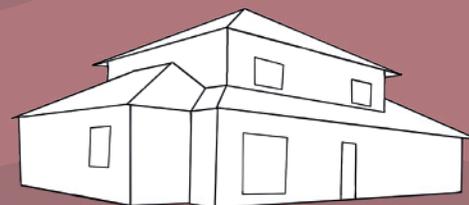
En règle générale, le sens dominant de la maison, soit le sens du **faîtage**, sera **parallèle aux courbes de niveau**.

- les volumes doivent être **simples**.
- le corps de bâtiment principal sera de préférence à **deux niveaux**.
- les bâtiments en simple rez-de-chaussée sont à éviter.
- plans trop complexes à proscrire.
- un volume avec un toit **deux pentes** est à privilégier. Le but est de créer une **volumétrie proche de celle existante** dans les villages.

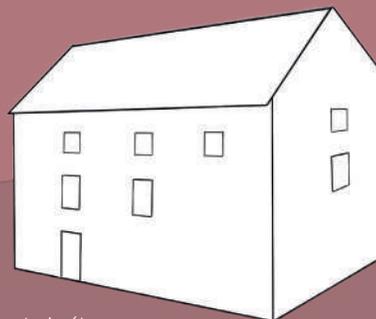
-Les styles régionaux ne relevant pas de la région sont **proscrits**, en particulier le style néo-provençal.



Maison moderne, cubique à éviter au cœur des villages



Maison style néo-provençal



Maison à deux ou trois étages, avec un toit à deux pentes

DES CONSTRUCTIONS SIMPLES

En Corse, de nombreuses maisons sont construites en pierre, un matériau traditionnel de l'île en raison de sa disponibilité locale. Les constructions apparaissent ainsi, comme simples et épurées.

Néanmoins, au fil du temps, des extensions ont été ajoutées aux bâtiments principaux créant une multitude de micro-espaces et de décalages (terrasses, balcons, escaliers extérieurs, garde-corps, portails, auvents). De plus, des éléments de confort comme la salle de bain ou les WC, ont été rajoutés en saillie ou sur les balcons et terrasses, altérant également la forme d'origine des bâtiments, impactant leur intégration dans le paysage.



Extension sur pilotis à éviter

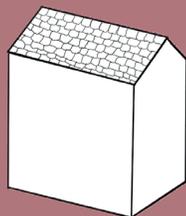
Comment inclure une extension à un bâtiment existant ?

Pour agrandir une maison-type de village, il est recommandé d'étendre dans la **continuité des proportions existantes**.

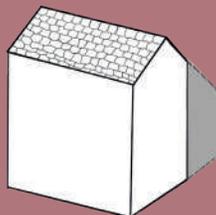
Les décalages de toiture sont à éviter. Pour une surélévation, il convient que la **hauteur** finale s'insère **harmonieusement** dans le profil général. Pour des volumes en plain-pied ou à un étage, il est possible d'agrandir dans la hauteur pour rejoindre le profil général. Aux étages, il est **déconseillé** de créer des **volumes en saillie**.

Aussi, certains **projets de grande taille** gagnent à être **fractionnés** en autant de volumes intermédiaires et variés de façon à ne pas trop impacter le paysage.

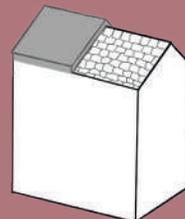
Pour la division d'une maison en plusieurs logements, il faut **éviter** l'ajout d'**éléments extérieurs**. Les nouvelles circulations verticales et équipements nécessaires seront donc idéalement installés à l'intérieur. **Les nouvelles ouvertures seront à composer avec les façades initiales**. Pour créer un nouvel accès à l'extérieur, il est judicieux de tirer parti du dénivelé pour un accès latéral par exemple.



volume existant

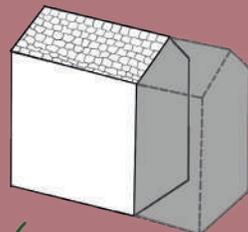


derrière

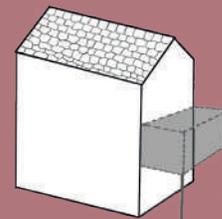


dessus

Des extensions en continuité du volume existant

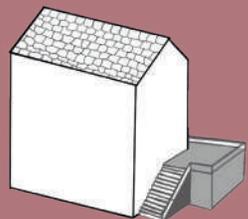


sur le pignon

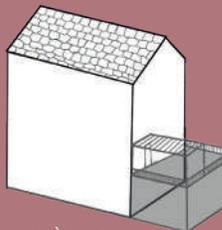


sur pilotis

Nouveaux accès extérieurs via une terrasse

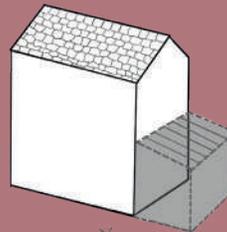


accès par l'escalier



accès par l'intérieur

Sens de toiture



un pan, sens opposé



même sens de faitage, 2 pentes



*Hétérogénéité des toitures
Olmo*

VOLUMES

LAUZES ET ADAPTATION CLIMATIQUE

LAUZES ET ADAPTATION CLIMATIQUE

C'est l'épaisseur qui les différencie, les ardoises sont fines tandis que la lauze est plus épaisse. Les toits avec ce matériau étaient couramment utilisés dans les zones montagneuses pour les maisons et les bergeries car elles offraient une excellente isolation thermique. Les tuiles étaient et sont encore largement utilisées car elles permettent une protection efficace contre les intempéries, bien qu'elles se distinguent nettement dans le paysage. Les toitures sont donc à doubles pans de préférence symétriques, ponctuellement à simple pan, avec une inclinaison qui avoisine habituellement les 30%. L'alignement du sens du faîtage par rapport à celui existant est généralement respecté, même si quelques cas de rupture sont tout de même constatés.



*Toiture en lauzes
Vignale*



*Toiture en tuiles
Bigorno*

Matériaux



Lauze



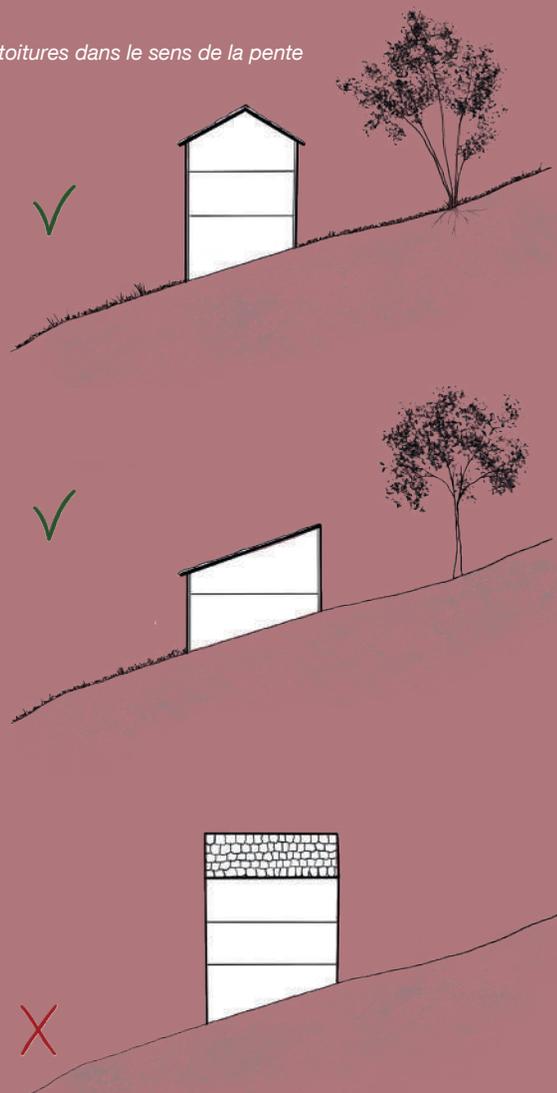
Tuile

L'adaptation de la toiture aux conditions climatiques réside dans un compromis alliant la pente du toit, le choix des matériaux de couverture et la protection contre l'arrachement par les vents. Il est recommandé de **respecter les pentes des toitures existantes** ou de réaliser des toits-terrasses dans le cas de petits volumes.

Pour s'intégrer dans l'existant, les toitures seront à deux pans de préférence. L'orientation vers le bas du versant est à privilégier.

Concernant les **matériaux**, il est important de respecter une **homogénéité** par quartier et de choisir le matériau le plus présent. Souvent **la lauze** prédomine, car c'est la pierre historiquement la plus répandue. La lauze doit présenter un aspect irrégulier, être épaisse, de couleur gris-bleuté. Sa pose doit se rapprocher au maximum de la pose à l'ancienne avec un recouvrement des deux tiers. Les toitures grises sont à privilégier, bien qu'actuellement, les tuiles soient aussi très présentes. Ce sont des **tuiles canal uniformes**, sans nuances. L'utilisation d'ardoises n'est pas recommandée malgré leur aspect proche de celui de la lauze, car n'est pas adaptée aux intempéries sévissant dans les villages.

Des toitures dans le sens de la pente





Balcon sur vue
Olmo

30

FAÇADES

SOBRIÉTÉ ET PRÉDOMINANCE DU PLEIN

TEINTES ET MATÉRIAUX

PALETTE DE RECOMMANDATIONS
CHROMATIQUES

SOBRIÉTÉ ET PRÉDOMINANCE DU PLEIN

Les façades se caractérisent par leur sobriété, et dans certains cas leur symétrie. Il y a une forte prédominance des pleins par rapport aux percements. Les façades sont ordonnées et simples. Cette prédominance des murs pleins dans le paysage renforce l'aspect homogène et massif des ensembles bâtis.

Les façades sont exposées à un ensoleillement maximum, en général vers la plaine du fait de la géographie de la micro-région. Les étages hauts des façades sont visibles de loin. La composition des niveaux bas s'accompagne de volumes attenants organisés selon les possibilités d'accès au bâtiment. La rigueur des volumes est atténuée par quelques courbes: voûtes, arrondis des angles de rue, linteaux, moulures des corniches.

Le mode constructif des premiers balcons était des dalles ou planchers bois reposant sur des corbeaux en pierre. Au XXème siècle, ils évoluent et sont constitués de voûtains sur poutrelles métalliques, surmontés d'une ferronnerie légère. L'ensemble présente une forme relativement aérienne. Ces balcons sont aujourd'hui repris en béton et présentent des dalles épaisses surmontées de garde-corps métalliques, et parfois de potelets en béton.

Le besoin de protéger les entrées s'est traduit par la pose de nombreux auvents de matériaux et formes peu discrets : verre ou plexi sur armature métallique.



LES ARCS

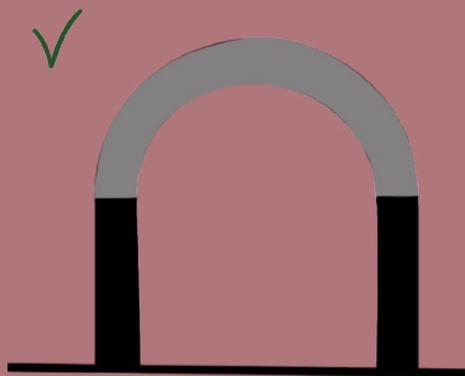
Il faut conserver leur **sobriété**, idéalement sans volume en débord aux étages.

Les éléments d'**autres styles régionaux** comme les arcades en anse de panier ou surbaissées sont **proscrits**. Il est préférable d'opter pour des arcs plein cintre.

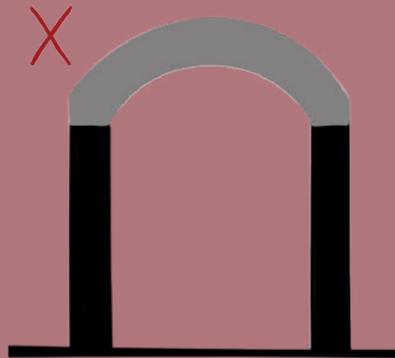
Les décors seront réalisés selon l'importance et le type de bâti et s'inspireront des **modèles traditionnels**. Le cas échéant, des éléments créatifs seront intégrés à l'échelle du détail.



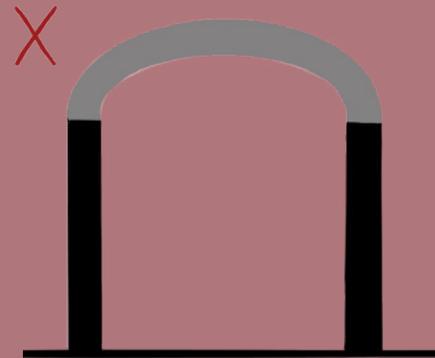
Porte en arc plein cintre, Olmo



Arc plein cintre



Arc surbaissé



Arc en anse de panier

AUVENT

Pour protéger **une entrée**, il est préférable d'aménager un **sas intérieur fermé**, et d'**éviter** la réalisation de protections en débord, comme des **auvents**. Si tel est le cas, privilégier un modèle réalisé avec des matériaux traditionnels comme **la lauze** et des éléments de ferronnerie. Sa longueur sera comprise entre **80 cm et 1 m**.



Favoriser des auvents, avec une construction fine en fer et en verre laissant passer la lumière. De plus il minimise l'aspect visuel en étant léger



Eviter les structures trop imposantes visuellement.

LES BALCONS

L'ajout de balcons est idéalement à éviter. Dans le cas de nouvelle création de ce type d'ouvrage, la profondeur traditionnelle de **80-90 cm** devra être respectée. **La dalle** sera **peu épaisse**, consolidée si besoin par la pose de jambes de force métalliques. Si possible, il est bienvenu de **restituer l'ossature initiale** constituée de poutrelles et de voûtains, plus fine que les structures béton. Les **garde-corps** seront **en ferronnerie fine**, toujours dans un plan uniquement vertical, sans ajout de relief.

Les garde-corps horizontaux, en aluminium ou verre sont **moins souhaitables**, de part leur esthétique inadaptée.

Ferronnerie



Balcon pittoresque

TEINTES ET MATÉRIAUX

Les enduits à la chaux, les peintures et crépis aux teintes grises et beiges, ou encore la pierre sont représentatifs du bâti historique. Aujourd'hui, on observe une polychromie en façade, avec des constructions neuves aux couleurs diverses, le blanc étant préféré dans beaucoup de cas, cependant il n'est pas recommandé.

Le bois local était abondamment utilisé dans les charpentes, les planchers et les façades de maisons traditionnelles corses. Les matériaux les plus contemporains utilisés pour les maçonneries sont le béton, le crépi, le ciment ou le fibrociment.

Il faut penser l'**insertion dans son ensemble** plutôt qu'adopter une approche limitée à la parcelle. Concernant les **teintes de façades**, les enduits aux **tons intenses ou trop clairs sont à éviter**. Il est préférable de choisir des tons rompus et nuancés. **Le blanc est proscrit**, car il contraste largement avec le bâti existant. Le bâti doit emprunter des couleurs de façade aux **teintes similaires des maisons voisines** pour assurer la meilleure intégration possible. Exception faite pour les monuments religieux ou historiques.

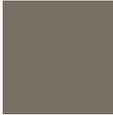
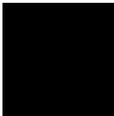
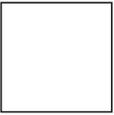
Une différenciation de matériaux ou teintes selon les niveaux, notamment pour le soubassement, est à éviter.

Les façades doivent de préférence être **enduites à la chaux talochée fin**. Ce matériau a l'avantage de laisser respirer les murs et résiste mieux aux variations thermiques. Les enduits projetés prêts à l'emploi contiennent une quantité minimale de chaux, et ne correspondent donc pas aux attentes vis-à-vis des façades. Les crépis ciment sont également à éviter, tout comme les placages de pierre de parements.

Une controverse est née de la volonté de redonner un caractère rustique au bâti en le décrépissant ou en ne crépissant pas le bâti neuf et en laissant la pierre apparente. Or cette mode néo-rustique n'est pas conforme à l'histoire du bâti traditionnel et elle est dangereuse car elle expose la structure à la dégradation. Sauf exception, seuls les éléments de petite taille tels que les fours à pain, les paillers, les fontaines étaient laissés en pierre apparente.

Pour ce qui est de la peinture, il sera préférable de sélectionner des **peintures à rendu mat** plutôt que brillant.

PALETTE DE RECOMMANDATIONS CHROMATIQUES

FAÇADES - MURETS							
TOITURES							
✓ PORTAILS							
MENUISERIES							
FERRONNERIE							
✗							

TEINTES À ÉVITER

Certaines couleurs sont à proscrire afin de limiter l'impact visuel des maisons dans le paysage.

La multitude de couleurs voyantes n'est pas préconisée pour ne pas perturber l'insertion paysagère



*Le blanc attire trop l'œil et est trop lumineux
Les menuiseries doivent s'accorder à la couleur de la
façade pour ne pas dénaturer le visuel et être trop visibles*



Voici des exemples de villages, qui nous montrent qu'une unité de couleur donne un aspect visuel plus harmonieux. De plus cela permet une intégration paysagère et ne vient pas attirer le regard. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'avoir des coloris qui se rapprochent les uns des autres.



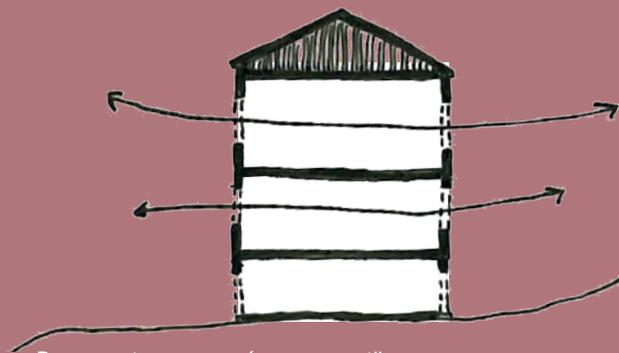
OUVERTURES

ORDONNANCEMENT
DES DIMENSIONS MAÎTRISÉES

ORDONNANCEMENT

Les ouvertures donnent le rythme aux façades et pignons. Elles sont alignées selon des axes verticaux et des lignes horizontales. Les linteaux suivent cette même logique. De légers décalages sont ponctuellement observés en situation de mitoyenneté et/ou de variations des pentes.

Dans un souci d'**économie d'énergie**, il est préférable de **choisir le meilleur ensoleillement pour la façade principale**, et de créer des ouvertures sur deux pans de murs différents et opposés pour créer une ventilation naturelle en été.

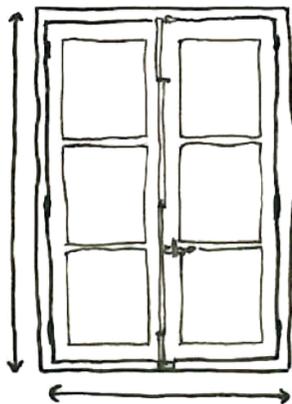


Des ouvertures opposées pour ventiler

Un point majeur concernant la création d'ouvertures est de **respecter un ordonnancement de façade, verticalement et horizontalement**. Si possible, utiliser les percements existants. Le **rapport des pleins et des vides doit être conservé** en laissant l'avantage aux pleins, tout en vérifiant les distances entre les ouvertures afin de permettre le rabattement des volets. Les **ouvertures** seront ordonnées selon **un axe vertical et alignées**.

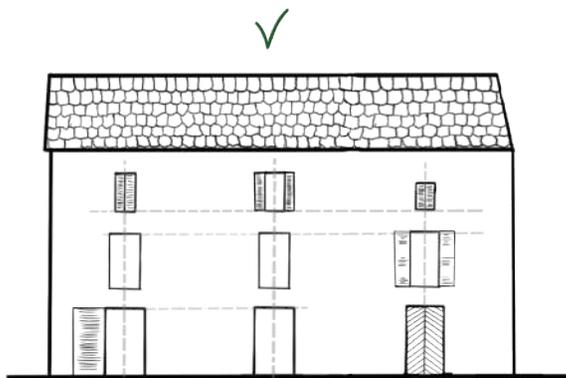
DES DIMENSIONS MAÎTRISÉES

Les ouvertures sont de proportions modestes, pour privilégier le plein des façades. Les dimensions des ouvertures-types des villages correspondent à une hauteur supérieure à la largeur. Aux étages, les fenêtres sont donc plus hautes que larges, et plus petites ou carrées au dernier niveau. Une hiérarchie subtile consiste à réduire progressivement leurs dimensions au fur et à mesure de l'élévation. Cette composition permet de se protéger des éléments météorologiques et de préserver les intérieurs de la lumière excessive l'été.

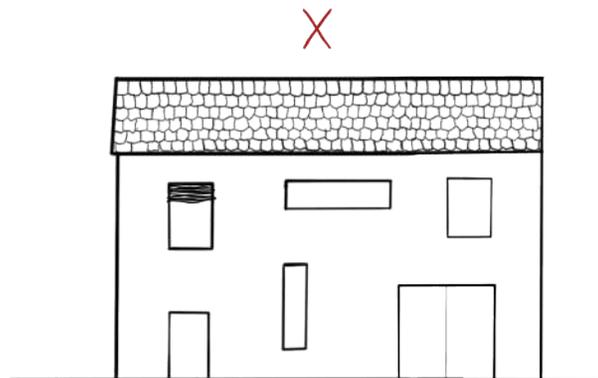


Des ouvertures plus hautes que larges

Il est recommandé de **respecter** des proportions d'**ouvertures plus hautes que larges**. Les **grandes baies vitrées** sont à **éviter**. Si il y a volonté de créer des baies vitrées, limiter leur largeur et privilégier un placement en retrait d'une avancée de toiture pour limiter l'impact visuel et favoriser l'ombre sur les baies.



Un rythme vertical et horizontal





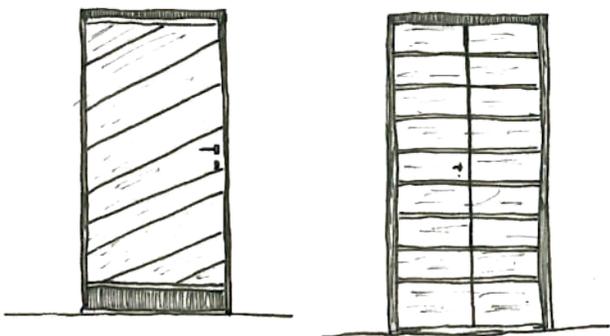
MENUISERIES

DES PORTES PLEINES
FENÊTRES ET VOLETS

DES PORTES PLEINES

Les portes d'entrée les plus anciennes sont pleines, à 1 ou 2 vantaux, et constituées de 2 lits de planches croisées : horizontales ou obliques à l'extérieur, verticales à l'intérieur.

Quelques portes vitrées apparaissent aux XIXème et XXème siècles. Sur les constructions les plus récentes, les menuiseries sont en PVC, aluminium ou acier.



Portes en bois selon modèles traditionnels

Les portes d'entrée pleines sont caractéristiques de l'identité architecturale locale, il est donc préférable de les **conserver** ou de les **restaurer** lorsqu'elles le nécessitent. Il en sera de même pour **les encadrements** ainsi que pour **les éléments de ferronnerie et de serrurerie**. En cas d'installation d'une nouvelle porte, il conviendra de la réaliser de préférence en s'inspirant de l'existant, en **bois à lames larges horizontales ou obliques**. Les portes en **PVC** sont à **proscrire**, ce matériau en général blanc dénature l'ensemble et se dégrade plus rapidement que le bois. De plus, il est à noter que ce matériau ne se recycle pas localement et ne peut pas être réparé.



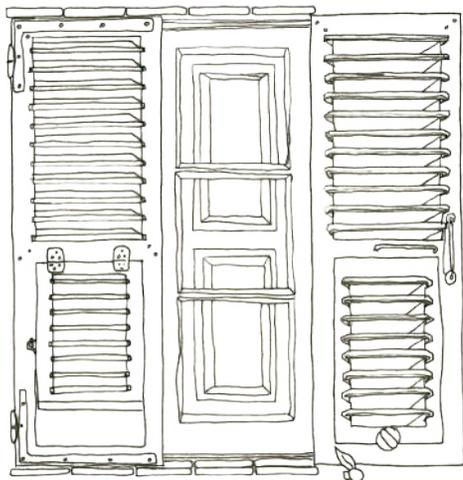
Portes en bois



Portes en PVC

FENÊTRES ET VOILETS

Les fenêtres des maisons traditionnelles sont souvent équipées de volets en bois à deux vantaux. Ce type d'occultant permet de se protéger contre la chaleur l'été et offre une isolation supplémentaire. En étage courant, la plupart des ouvertures sont fermées par des persiennes en bois, rabattables en façade, dont certaines avec des jalousies. Sur les maisons bourgeoises, ces persiennes sont doublées de volets intérieurs à panneaux, fixés sur l'ouvrant. Au niveau des combles, des volets pleins à cadre ou à lames horizontales servent d'occultation aux ouvertures.



Persiennes à jalousies

De la même façon, il faut privilégier la **remise en état** des **volets** et leurs **encadrements** dès que possible. Il est recommandé d'opter pour des **persiennes** de préférence en **bois**. Le dispositif consistant à **doubler les persiennes** par des **volets intérieurs** doit être privilégié : outre son intérêt esthétique, il permet de se **protéger du froid**, de **ventiler** le logement en été et de **maîtriser l'éclairage** tout en préservant l'intimité. Les **volets** pleins en bois de **type Z** sont à **écarter**. Le coût des menuiseries de fenêtres en bois peut être réduit en choisissant un **bois lamellé-collé** qui a l'avantage de ne pas dilater en fonction de l'hygrométrie. Les volets seront éventuellement équipés de

systèmes de fermeture comme des **espagnolettes**. Le bois peut être peint, de préférence avec une **peinture à l'huile de lin** pour une meilleure durabilité.

Les **volets métalliques**, comme l'aluminium, sont à **limiter**. Ils peuvent être éventuellement acceptés si ils respectent les caractéristiques des volets traditionnels (teintes et coloris). Ils sont généralement utilisés pour les ouvertures de portées plus importantes et pour les constructions contemporaines qui le souhaitent, bien qu'ils soient moins isolants thermiquement et avec une mauvaise résistance au vent. De même, **éviter le PVC** pour les volets : Leur effet esthétique, brillant et rigide, est généralement peu convaincant.



*Ajouts progressifs d'éléments techniques
Biguglia*

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

UNE ADAPTATION PROGRESSIVE

UNE INTÉGRATION DISCRÈTE

UNE ADAPTATION PROGRESSIVE

L'adaptation des logements au confort actuel a entraîné sur le bâti traditionnel des modifications considérables en termes d'impact paysager. Au rythme d'une modernisation au coup par coup, sont apparus en façade conduits et câbles, pour les évacuations d'eaux usées, conduits d'extraction de fumée, alimentations électriques et téléphoniques.

L'évacuation des eaux pluviales, en toiture ou terrasse, se fait par un système de corniches et de gargouilles traditionnelles ou par un système de gouttières. Les descentes, principalement PVC, découpent les façades aléatoirement dans un souci d'efficacité.

D'autres éléments techniques comme les compteurs, climatiseurs, ou boîtes aux lettres sont rapportés sur la façade ou au sol. Sur les toitures, sont apposés paraboles, capteurs solaires ou panneaux photovoltaïques. Les câbles aériens quant à eux occupent l'espace des ruelles.



*Coffret intégré
Lucciana*

ÉVITER LA VISIBILITÉ DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES



Ajouts de parabole, de câbles qui viennent perturber l'aspect visuel des villages

Climatiseur posé en plein milieu d'une façade, déséquilibre les pleins et les vides



Un bâti simple aux ajouts multiples à éviter

UNE INTÉGRATION DISCRÈTE

Tous ces **équipements techniques** apparents ne contribuent pas à une harmonie visuelle générale et des solutions peuvent être trouvées pour **dissimuler** convenablement ces éléments.

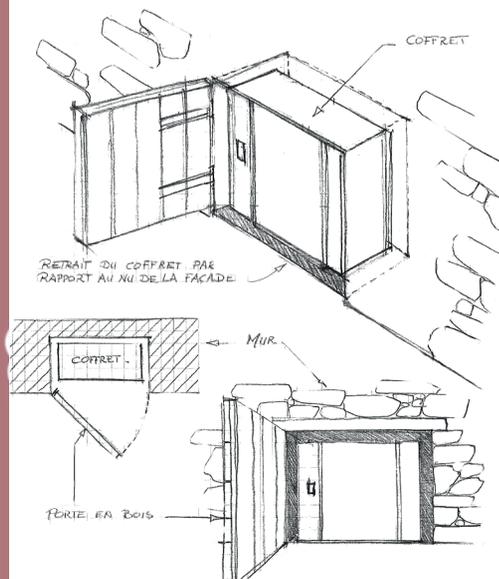
Concernant la **gestion des eaux**, il faut rechercher la **localisation** la plus **discrète** pour les évacuations et éviter les jonctions aériennes. Elles peuvent être **encastrées** ou **déplacées à l'intérieur du bâti**.

Les **descentes** seront en **zinc patiné, cuivre** ou **terre cuite**, placées **discrètement**, et se termineront par un dauphin en pied de chute. La création d'une terrasse doit **tenir compte** de l'**écoulement des eaux pluviales**. Il convient de réaliser des pentes entraînant une **localisation discrète** de la récupération des eaux.

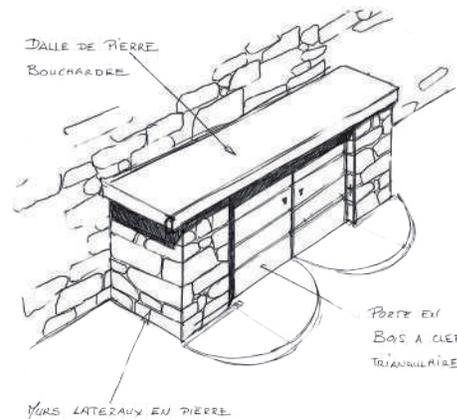
Dans un même souci d'intégration, les multiples **compteurs** et **boîtiers** seront dans la mesure du possible **conservés à l'intérieur** ou installés **discrètement** dans les façades ou murets. Ils peuvent être positionnés dans des niches fermées ou coffrets en bois sombre.

La **climatisation** doit se faire dans le **respect des choix architecturaux**. Aucune unité extérieure ne devrait apparaître en façade. Elle sera idéalement **encastrée** ou **implantée** au niveau du sol et masquée par un volet ou un coffre, en bois ou en métal, toujours ajouré pour laisser la libre circulation de l'air. Il existe aussi d'autres dispositifs avec juste deux entrées/sorties d'air discrètes en façade.

✓ Coffret intégré dans muret



Climatiseur, compteur... caché qui peut servir de banc



52 Climatiseur visible, impacte l'architecture



Climatiseur caché

Les **câbles et conduits** seront également **encastrés** ou **déplacés à l'intérieur du bâti**. La création, l'extension et les renforcements de réseaux d'électricité et de télécommunications ainsi que les nouveaux raccordements doivent être réalisés autant que possible **en souterrain**. Sinon, positionner les câbles le **long des lignes verticales et horizontales** des façades et les peindre. Les anciens conduits de cheminée peuvent être réutilisés sous réserve d'adaptation pour créer une **ventilation naturelle**.

En toiture, **les paraboles** seront placées aux points les plus **éloignés des vues principales**. Les **chauffe-eaux solaires** sont à **proscrire** dans les villages. Les **panneaux photovoltaïques** s'ils doivent être installés devront être positionnés **au sol** afin de conserver le caractère esthétique de nos villages.

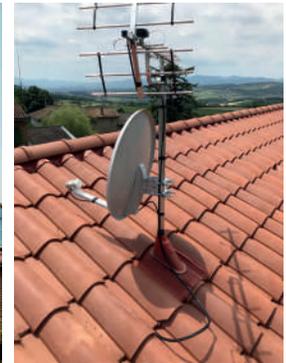
cf. : «Guide de l'insertion architecturale et paysagère des panneaux solaires» sur le site culture.gouv



Solaire au sol



Solaire sur les toits



Parabole



SOLS

ESTHÉTISME ET PRATICABILITÉ

ESTHÉTISME ET PRATICABILITÉ

La composition du sol de la micro région est principalement du schiste lustré. Les villages sont généralement structurés en ricciate, des ruelles empierrées selon différentes techniques de poses : schiste enfoncé sur champ, pierre posée à plat ou galets encastrés. L'ensemble crée au sol des pavements d'une grande qualité décorative et s'intègre aux rochers affleurants. Chaque élément est important dans ce tapis minéral et l'enrobé, qui vient parfois masquer ces pavements déchaussés par l'âge, banalise l'ensemble.

Certains dommages aujourd'hui, comme la déformation des routes due aux racines des arbres adjacents, mènent à la suppression d'arbres précieux.

Les **routes** et **chemins** d'accès devront **s'adapter à la végétation existante**, et non l'inverse.

Pour l'intérieur des villages, les **ricciate** seront **rénovées** selon la **technique traditionnelle**, en **pierre brute** de champ. Ponctuellement, des **variations de pierre** peuvent être proposées pour des dallages.



Il est essentiel de prévoir le **drainage** du terrain et **l'évacuation des eaux**. Dès que possible, **les sols** seront de nouveau rendus **perméables**, pour absorber les eaux de pluie et contribuer au drainage des sols.

Rendre un sol **perméable** signifie permettre à **l'eau** de **s'infiltrer** dans le sol plutôt que de stagner en surface et de ruisseler. C'est une **propriété essentielle** dans un contexte de changement climatique, pour la gestion des eaux pluviales et la prévention des inondations.

Plusieurs méthodes sont possibles:

-**La matérialité** du sol:

Il est possible d'utiliser des **matériaux perméables** tels que les stabilisés ou des pavements permettant à l'eau de passer dans les interstices. Toutefois, lorsque les sols possèdent un couvert végétal, il absorbe l'eau tout en ayant un impact sur la réduction des îlots de chaleur.

-Solution de **récolte de l'eau**:

En installant des systèmes de drainage comme des **fossés** pour diriger l'eau plus loin des zones sensibles, ou utiliser des **bassins de rétention** pour permettre aux eaux pluviales de s'accumuler temporairement et de **s'infiltrer lentement** dans le sol. Une

des solutions les plus efficaces est de **maintenir un couvert végétal** au sol dès que possible.

Pour choisir un couvert perméable, il est important de prendre en compte la **capacité requise**, **l'entretien**, la **durabilité** et la **compatibilité** avec l'esthétique environnante.

Les **voies carrossables** peuvent être réalisées dans une **matière plus lisse** et donc plus confortable, comme le **béton drainant**. Il peut être utilisé car il est composé de **granulats grossiers** qui créent des porosités, tout en conservant une résistance structurelle. Des **pavages poreux** sont aussi appropriés.

Tandis que les places de **stationnement** ou les **ruelles piétonnes** peuvent utiliser des **revêtements perméables** comme le stabilisé, les pavés à joints enherbés ou poreux.

L'essentiel dans tout projet est de **minimiser les surfaces imperméables**, pour palier aux îlots de chaleur (températures 3 à 4°C supérieur) et ainsi créer des îlots de fraîcheur.

MATÉRIALITÉ

Béton drainé



Pavé joint enherbé



Stabilisé en calcaire



Pavés posés en ricciata





*Terrasse sur pilotis non préconisée
Olmo*

TERRASSES ET JARDINS

TERRASSES

JARDINS

PISCINES ET ABRIS

TERRASSES

Les terrasses anciennes sont situées aux niveaux bas de la construction, au rez-de-chaussée ou au premier niveau. Ceci crée une différence de hauteur avec le reste de la construction et offre un jeu de volumes intéressants.

Les terrasses et perrons traditionnels ont un garde-corps plein, épais, non enduit, bâti dans le prolongement des murs du volume inférieur. Il peut être couronné d'un lit de pierres plates. D'autres garde-corps de maisons de village plus récents sont réalisés en ferronnerie légère.



Terrasse en plein, pergolas végétalisée qui assure la continuité du bâti

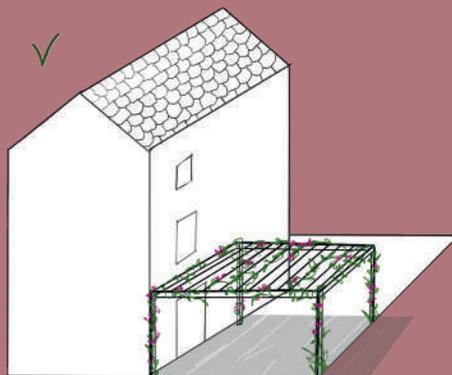


Terrasse sur pilotis qui crée des vides qui ne respectent pas le contexte . Pas de pergolas, non usage de matériaux locaux.



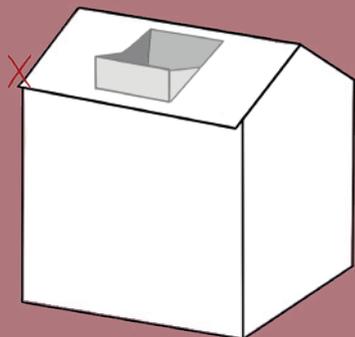
Les **espaces extérieurs** doivent rester fidèles aux principes de **sobriété**. Pour des **abris de terrasses**, sont envisageables des **treilles en bois** ou en **ferronnerie artisanale**. Un **végétal grimpant peut accompagner la structure** afin de la fondre dans son environnement mais aussi pour apporter de la fraîcheur et de l'ombre à la terrasse. (voir liste de plantes p 80). Les terrasses construites seront de **petites dimensions** pour s'insérer au mieux au bâti existant. Elles **ne** seront **pas sur pilotis**, et les points d'appuis seront intégrés dans un bâti dont il sera possible de tirer parti. Une légère variation de couleur d'enduit ou un appareillage de pierre différent est envisageable pour la distinguer et **ne pas alourdir** la volumétrie générale. L'utilisation de **la lauze** comme revêtement et pour le sol, permet une cohérence avec le bâti adjacent.

Les **garde-corps** d'escaliers peuvent être **pleins** et **massifs** ou en **ferronnerie légère** de teinte claire, tout dépendra des éléments déjà existants pour s'inscrire dans une **continuité architecturale**.



Implantation de grimpantes pour végétaliser la pergola et ombrager la terrasse

Il **n'est pas recommandé** d'introduire d'ouvertures dans la toiture, cela viendrait **perturber l'intégration paysagère**. Les terrasses de type tropéziennes, creusées dans le rampant de la toiture, sont proscrites.



JARDIN

Les villages Corses possèdent certes peu de jardins, mais qu'il est tout de même nécessaire d'entretenir, afin de favoriser l'esthétisme mais également la biodiversité, tout en évitant la pollution. En effet, l'entreposage excessif de matériaux dans le jardin, type plastique par exemple, peut entraîner par ruissellement, la pollution des sols.

Le principe du **jardin** est également de **limiter les surfaces perméables**, afin de favoriser l'écoulement de l'eau dans le sol.

Toute utilisation de **produits phytosanitaires** est à **proscrire** (interdite depuis 2017 dans les espaces publics et depuis 2019 dans les jardins). Il s'agit donc de changer son regard sur les «mauvaises herbes», et d'**adapter** sa façon d'entretenir son jardin.

Plus l'aménagement du jardin est simple, moins il nécessitera d'entretien.

En ce qui concerne la végétation, il est apprécié de **végétaliser les pieds de murs et d'arbres**, ce qui diminue notablement le désherbage et l'humidité stagnante.

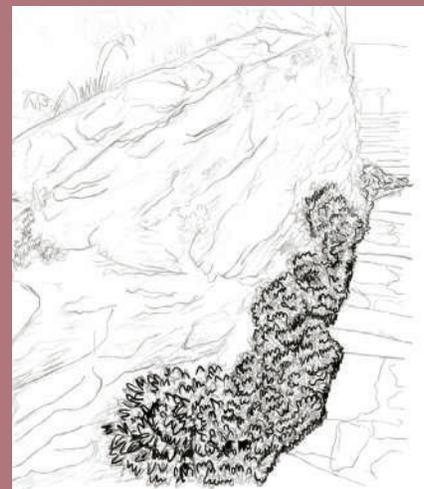
Cependant, il est **déconseillé** de planter des **espèces hydrophiles** près des murs, car elles risquent d'assécher excessivement le sol et leurs racines pourraient pénétrer dans les fondations



Jardin avec tonte différenciée

des bâtiments voisins, ce qui affaiblirait la maçonnerie.

Les zones enherbées peuvent être tondues facilement. Il n'est cependant pas obligatoire de tondre ras sur tout le jardin. Une **tonte différenciée** laissant des parties du jardin devenir prairie peut laisser voir des floraisons variées, et **favorise la biodiversité**.

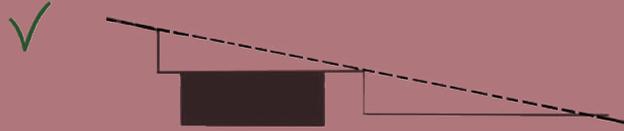


Plantation spontanée en bas de muret, peut s'appliquer en espace public et jardin privé

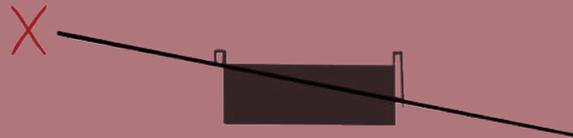
PISCINES ET ABRIS

Certaines terrasses peuvent être réaménagées pour accueillir des piscines qui doivent s'apparenter aux bassins d'irrigation traditionnels, plus longs que larges. Les enterrer permettra une meilleure intégration. Leur bassin reçoit un revêtement d'étanchéité de couleur sombre. Le local technique doit emprunter son mode de construction aux paillers pour la discrétion. De même pour les bords de piscine, ils seront potentiellement en bois ou en pierre.

Pour les abris de jardin, il convient d'éviter les modules prêts à monter, et d'opter pour un ensemble en bois sombre ou enduit pour une bonne intégration.



Piscine semi-enterrée pour une meilleure intégration



Muret trop haut pour l'implantation de la piscine



Piscine hors sol pas préconisée

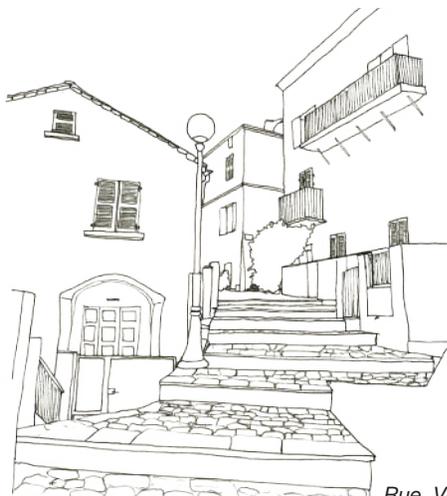


ESPACE PUBLIC

LES LIEUX DE SOCIABILITÉ
STATIONNEMENT
UN VILLAGE OUVERT ?
EXEMPLES DE MOBILIERS

LES LIEUX DE SOCIABILITÉ

Les parties traditionnelles des villages sont structurées par des ruelles étroites et sinueuses. Les lieux publics majeurs peuvent être des espaces dotés de fontaines, des « piazzette » en cœur de village, des parvis d'église, des stationnements ou des belvédères. Ils sont au carrefour de multiples ruelles et utilisent les terre-pleins. Des bancs sont installés de façon régulière et ponctuelle pour l'usage des habitants. Des passages couverts, voûtés ou plafonnés sous maison rythment l'espace public. Pour relier les différents niveaux, des rampes s'appuient sur les rochers et le côté aval est soutenu par un muret de soutènement en pierres montées à sec formant un limon.



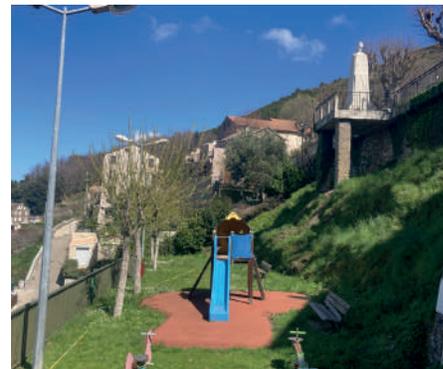
Rue, Vignale



Parvis d'église, Bigorno



Fontaine, Lento



Aire de jeux, Olmo



Rue, Lento



Placette, Borgo



Passage couvert



Fontaine, Olmo



Place, Lucciana



Place, Borgo



Parking, Lucciana



Place végétale au dessus de l'église, Bigorno



Église, Borgo

STATIONNEMENT

Les **espaces de stationnement**, enjeu bien que contemporain, occupent les villages. Ce sont soit des espaces définis en enrobé, soit organisés le long des circulations ou sur un espace proche des parvis d'église.

Ces **espaces** souvent ouverts et **bétonnés** peuvent être vus comme les **futurs espaces publics de demain** ayant pour rôle de réduire les îlots de chaleur. Pour cela il serait intéressant de penser les **parkings** avec un **revêtement perméable** et de la **végétation**. Des places de stationnement peuvent être **plantées d'arbres** afin de créer un **couvert**

végétal apportant de la **fraîcheur**.

Il serait souhaitable de **réorganiser** et **délimiter** les espaces de stationnement publics pour **conforter l'espace de sociabilité** piéton qu'est le **village**. Il serait imaginable de positionner les **poches de stationnement** en **entrée** ou en **sortie** de villages.

Les villages se trouvent dans la végétation alentour du maquis ou de boisement. Afin de **lutter** contre le risque **incendie** une réglementation de débroussaillage de **200m** entre les **habitations** et ses **formations végétales** est recommandée. Cela pourrait **devenir** un **espace public**, un **sentier** qui pourrait **rejoindre les différentes communes** et créer une **continuité** passant dans le patrimoine naturel.

Les **abords de rivière** peuvent être aménagés, cadrés par des **murets de pierre**.

Les espaces en **friche** pourraient être occupés par l'implantation de **fruitiers**, ou de **pâturage**, pour entretenir les abords de village.

EXEMPLES DE PARKING PAYSAGER



Centre ville d'Ingelmunster en Belgique
Agence: Bureau bas Smets



ZAC du centre ville, Arcueil
Agence Alexandre Chemetoff

Possibilité d'espace public



*Aire de stationnement AVANT
Lucciana*



*Aire de stationnement APRÈS
Lucciana*



*Domaine viticole, Californie
Agence: Odette Winery*



*Centre bourg de Marçay
Agence: Chorème paysagiste concepteur*

UN VILLAGE OUVERT

Au sein des villages, on observe peu de limite visuelle entre l'espace public et privé extérieur. C'est la dynamique commune et familiale qui en a dicté l'organisation. L'ensemble des espaces libres indépendamment de leur statut offre ainsi une impression d'ouverture et de sobriété. Le caractère privé d'une entrée s'établit en tirant parti de dénivelés existants, de rochers, de décrochés de façade. L'impression d'ouverture domine avec une configuration de façade à façade ainsi que des devants-de-portes, escaliers d'entrées et perrons qui ne sont généralement pas clos.

En abord immédiat des villages, les délimitations sont établies par des murets de pierre ou des haies végétales. Les murets bas présentent un couronnement dans le sens de la pente et non en escalier. Ils sont en pierre dans un ton similaire aux matériaux utilisés. Ils se terminent par un couronnement en grosses pierres plates. La pose de portillons est quelquefois observée.

Aujourd'hui les espaces se referment, entrant en contradiction avec l'esprit du village même. L'accès aux terrasses et aux escaliers extérieurs, est délimité

par un système de clôture et portillon, en matériaux divers. Les murs s'érigent un à un, fermant l'espace. Les parcelles sont systématiquement entourées de clôtures hautes, en matériaux divers : grillages, toiles plastiques, lisses en bois sur murets en parpaings. On remarque aussi des rehaussements de murets existants, dans ces mêmes matériaux. Les entrées sont soulignées par des piliers massifs et frontons. Les portails sont en PVC ou en bois, parfois en teinte claire ce qui contraste avec l'ensemble existant.



Seuil hiérarchisé
Biguglia



Une **attention particulière** sera apportée au traitement de la **transition** entre **la rue** et **l'entrée de l'habitation**. Les **éléments de seuil** sont à **prendre en compte** dès la **conception du projet**. Ils constituent la première limite visuelle et ont donc une **importance** non négligeable dans **l'harmonie paysagère**.

Pour induire le **caractère privé** d'une entrée, il est préférable de reproduire les procédés existants qui consistent à **tirer parti de dénivelés**, de rochers, de décrochés de façade pour hiérarchiser les espaces. L'essentiel est de conserver une apparence sobre et sans éléments rajoutés.

En **abord de village**, il est recommandé de **conserver** et **restaurer** les clôtures et accès traditionnels, ou s'en inspirer si la première option n'est pas possible. Des réponses contemporaines utilisant des **matériaux traditionnels** peuvent convenir. La présence d'une **fermeture légère** est nécessaire notamment au regard des animaux qui circulent librement. Les **murets en pierre**, d'une hauteur de **60-80cm** sont à privilégier car ils **protègent** tout en laissant **l'espace visuel ouvert**. Il est conseillé de les accompagner d'une végétation locale pour masquer les vues. Il convient traditionnellement

de **ne pas enduire** ou marquer les joints des murets.

Son **couronnement** sera **parallèle à la ligne de pente** et non en escalier. Certains **matériaux** et leur superposition sont à **éviter**, comme des murets en parpaings, grillages ou toiles plastifiées.

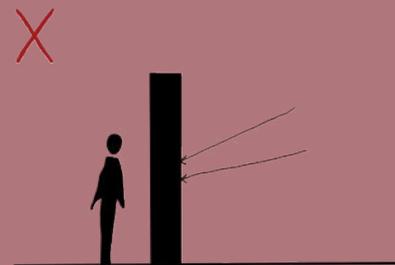
La même **sobriété** doit présider au choix d'un **portail**. Il sera **discret**, de préférence en **bois** à claire-voie peu ajouré ou en ferronnerie, toujours de **teinte sombre**. L'entrée peut être soulignée de piliers terminés par un couronnement **traditionnel**.



*Muret de 45cm surmonté de ferronnerie
Laisse passer la faune*

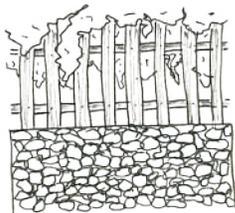
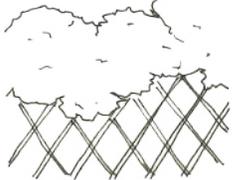


*Haie végétale permet de créer une
continuité écologique*

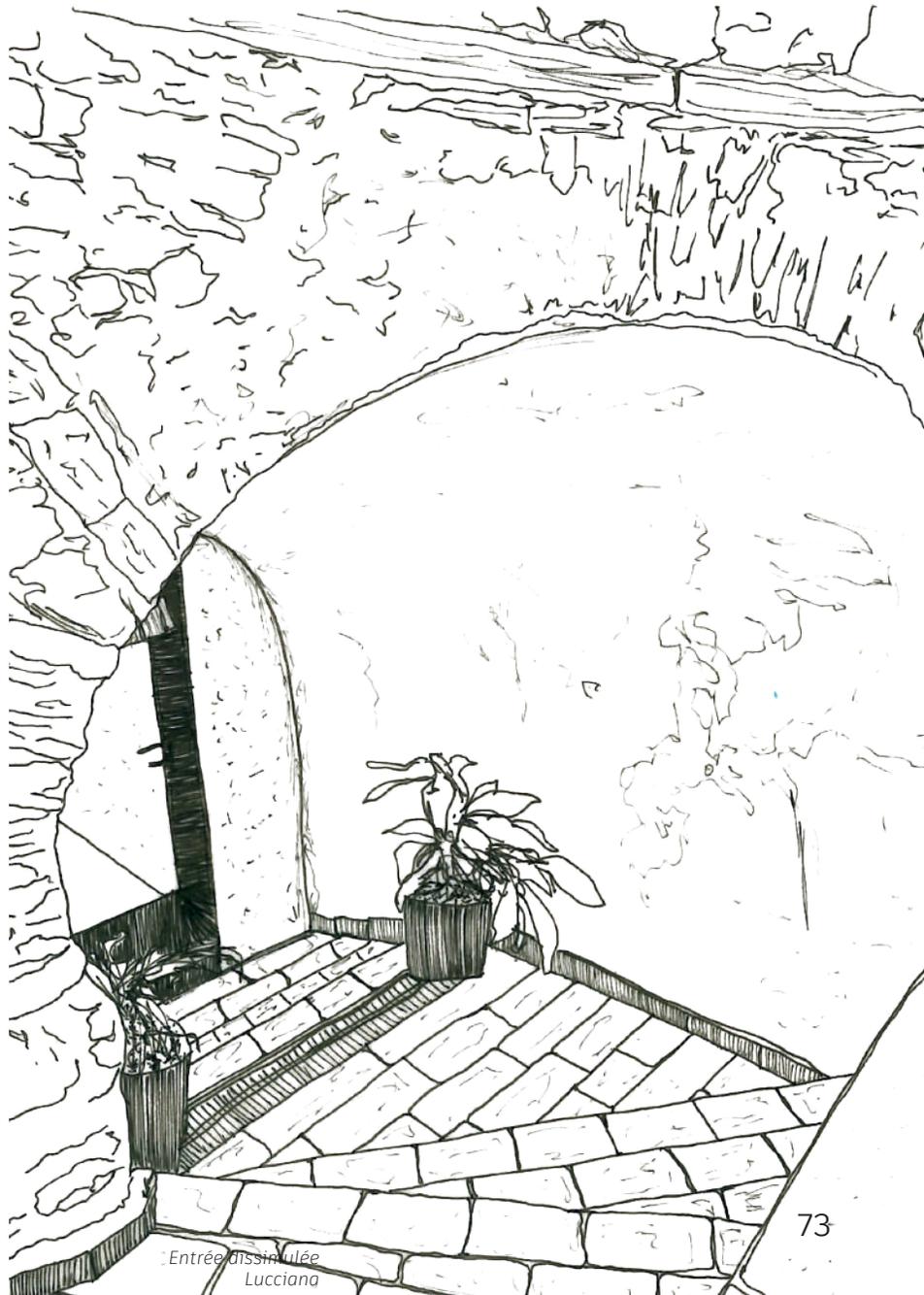
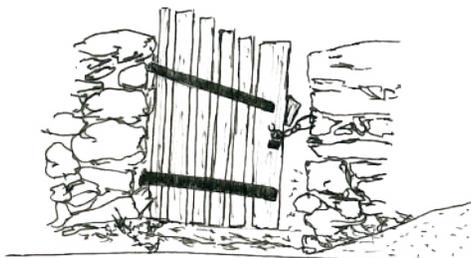


Mur de 2-3m de haut bloque tout accès

Exemples de séparations poreuses végétalisées



Exemples de portillons bois à lames verticales

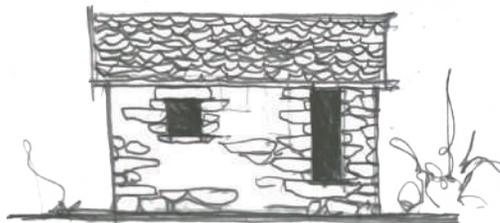


Entrée dissimulée
Lucciana

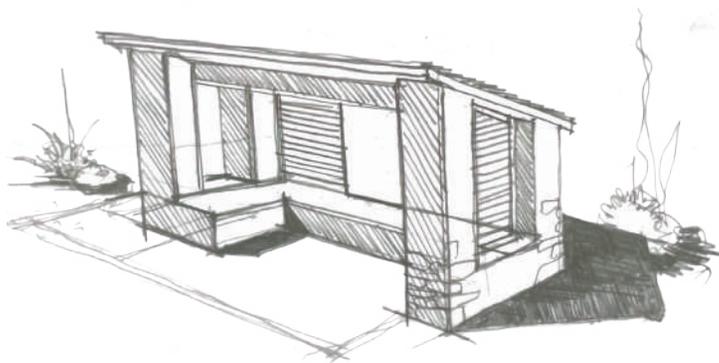
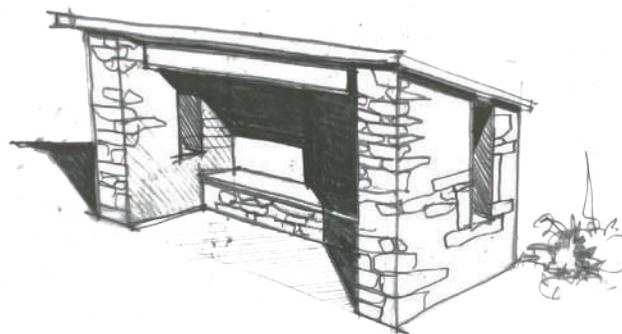
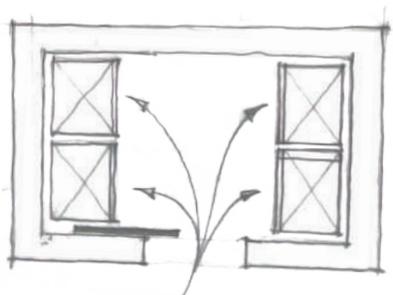
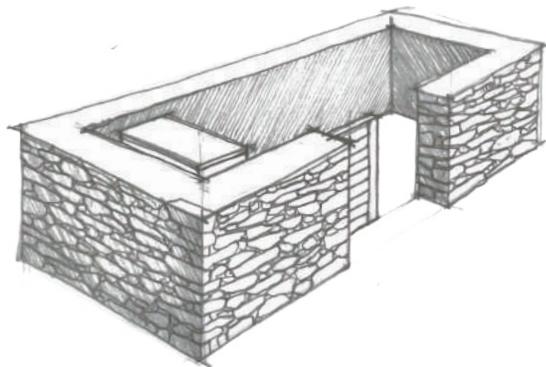
EXEMPLES DE MOBILIERS

Les communes peuvent implanter du mobilier dans leurs espaces publics afin de répondre à divers usages des habitants et faciliter leur intégration architecturale et paysagère. Pour cela, le mobilier pourra être conçu avec les matériaux locaux, en pierre.

Abris-bus



Poubelles



Bancs

Exemple de banc que l'on pourrait retrouver dans l'espace public des villages.



*Assise en pierre
Olmo*





*Espace public ombragé
Scolca.*

VÉGÉTATION

DES ESPÈCES ENDÉMIQUES ET INDIGÈNES
UN OUTIL THERMIQUE
PALETTE VÉGÉTALE

DES ESPÈCES ENDÉMIQUES ET INDIGÈNES

La variété de paysages corses contribue à la présence d'une grande diversité d'essences végétales. La micro-région se compose principalement de feuillus comme les chênes lièges, chênes verts, ainsi que sa végétation de maquis implantés le long des pentes de montagne. Le châtaignier et les pins sont d'autres essences très présentes dans la micro-région.

Le chêne vert est courant dans le maquis corse. Il peut former des forêts denses et est adapté aux climats méditerranéens. Le châtaignier, lui, est fréquent dans l'intérieur des terres. Il est cultivé pour ses châtaignes et le bois.



Chêne vert



Formation végétale: Maquis

Il y a en Corse une entrée massive de végétaux (plantes invasives), qui posent de nombreux problèmes, aussi bien écologiques qu'économiques. Ces aléas sont notamment liés aux risques d'introduction d'espèces animales, végétales ou fongiques, potentiellement invasives, ou de pathogènes (exemples : le cynips du châtaignier ou la cochenille du pin). Leur impact sur la biodiversité peut provoquer un dysfonctionnement de l'écosystème dans lequel elles prolifèrent.

La végétation est présente dans l'espace public, sur les terrasses, le long des circulations ainsi qu'en haies de clôture.

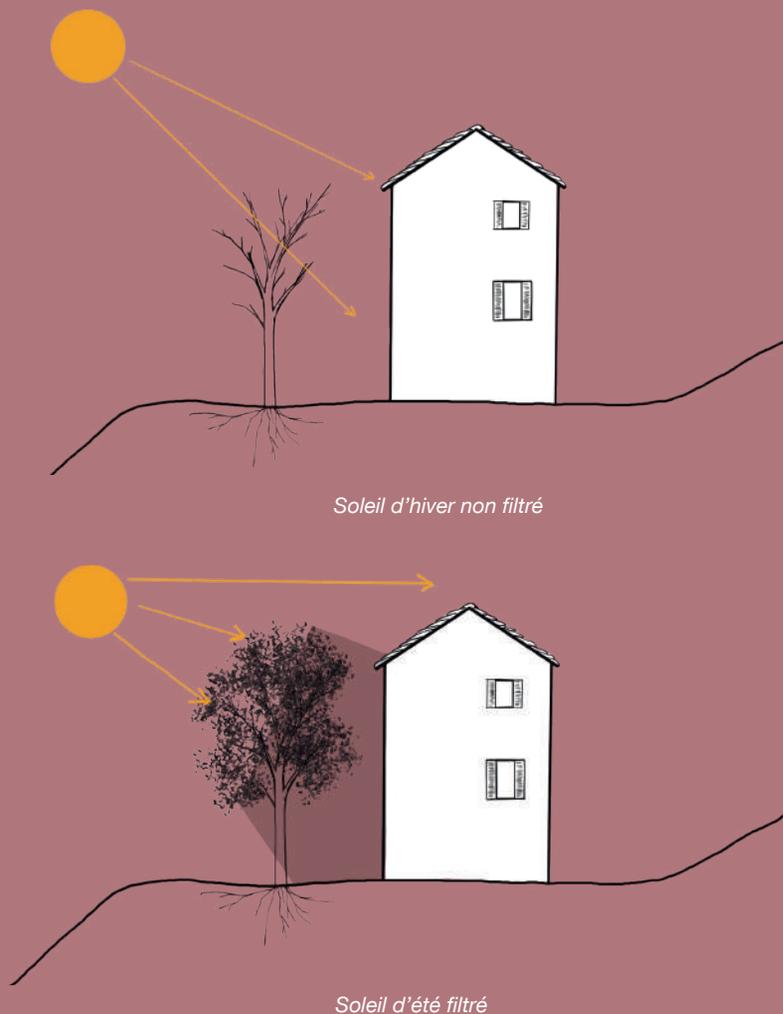


Pin laricio

UN OUTIL THERMIQUE ET DE CAPTATION DE L'EAU

La **présence végétale** accompagne **le bâti** au-delà de la simple perception visuelle et **dépasse les limites** de la parcelle. Elle apporte **ombre** ou **lumière** et contribue à la **régulation thermique**. Les essences à **feuilles caduques** proposent une **meilleure adaptation** à la saisonnalité : capter le soleil l'hiver et s'en protéger l'été.

Il est important de **préserver le capital existant** parfois ancien, comme des vergers d'oliviers. Les **haies d'espèces endémiques** ou **indigènes** résistant aux variations climatiques sont à privilégier. Il est aussi judicieux de planter des **arbres fruitiers**. Le choix d'une grande **diversité d'espèces végétales** permet de varier le décor au fil des saisons et favorise un **écosystème plus résilient**.



QUELQUES EXEMPLES DE VÉGÉTAUX À PLANTER

Endémiques et indigènes. Cf liste en bibliographie



Chêne vert (*Quercus ilex*)



Chataigner (*Castanea sativa*)



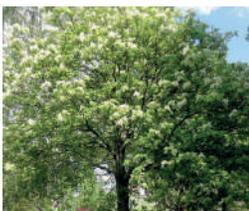
Olivier (*Olea europaea*)



Tilleul (*Tilia cordata*)



Arbousier (*Arbutus unedo*)



Frêne (*Fraxinus ornus*)



Figuier (*Ficus carica*)



Micocoullier (*Celtis australis*)



Amelanchier
(*Amelanchier ovalis*)



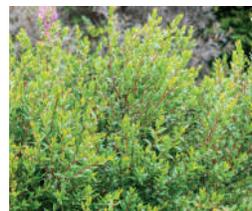
Margousier (*Mélia azedarach*)



Lavande (*Lavandula stoechas*)



Bruyère (*Calluna vulgaris*)



Myrte (*Myrtus communis*)



Ciste (*Cistus creticus*)



Coronille de valence
(*Coronilla valentina*)



Giroflée rouge
(*Matthiola incana*)



Origan (*Origanum vulgare*)



Alysson de Robert
(*Alyssum robertianum*)



Astragale du Genargentu
(*Astragalus genargentus*)



Aconit de Corse
(*Aconitum napellus*)

Strate basse



Bougainvillier
(*Bougainvillea spectabilis*)



Clématite à vrille
(*Clematis cirrhosa*)



Glycine (*Wisteria floribunda*)



Jasmin (*Jasminum polyanthum*)



Passiflore (*Passiflora caerulea*)



Chèvrefeuilles des Baléares
(*Lonicera implexa*)
Grimpantes



Clématite brûlante
(*Clematis flammula*)



Clématite blanche
(*Clematis vitalba*)



EXEMPLES D'ESPÈCES INVASIVES À ÉVITER ET À SURVEILLER

Cf liste en bibliographie



Robinier faux acacia
(*Robinia pseudoacacia*)

Strate arborescente



Mimosa (*Accacia dealbata*)



Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)



Croc de sorcière
(*Carpobrotus edulis* /
Carpobrotus acinaciformis)



Souchet robuste (*Cyperus eragrostis*)



Herbe de pampa
(*Cortaderia selloana*)

Strate arbustive



Arbre à papillons
(*Buddleia davidii*)



Figuier de Barbarie
(*Opuntia ficus indica*)



Cotule pied de corbeau
(*Cotula coronopifolia*)



Sénéçon de Mazamet
(*Senecio inaequidens*)

Strate basse



l'oxalis des Bermudes
(*Oxalis pes-caprae*)



Ambroisie à feuille d'armoise
(*Ambrosia artemisiifolia*)



Paspale dilatée (*Paspalum dilatatum* Poir)



Vergerette de Buenos Aires
(*Erigeron bonariensis*,
Erigeron canadensis)

ANNEXES

GLOSSAIRE

ANNEXE - 2 VILLAGES PROTÉGÉS

ANNEXE – 3 CONSEILS ET DÉMARCHES À
EFFECTUER

ANNEXE 4 – 2 CONTACTS UTILES

BIBLIOGRAPHIE

GLOSSAIRE

- Barbacane = Ouverture haute et étroite dans un mur pour l'écoulement des eaux notamment.

- Corbeau = Élément en saillie d'une paroi ou d'un poteau servant de support à une poutre ou à un arc.

- Corniche = Bordure formée d'une ou plusieurs moulures en saillie, couronnant un mur, qui protège de la pluie les parties sous-jacentes.

- Dauphin (de gouttière) = Élément décoratif souvent utilisé à l'extrémité d'une gouttière pour diriger l'eau loin de la fondation du bâtiment. Un dauphin de gouttière est généralement une pièce en forme de sculpture ou de figure décorative qui fonctionne comme une extrémité ou un ornement à l'extrémité d'une descente de gouttière.

- Élément en saillie = Élément avancé qui vient créer un relief en façade.

- Génoise = Corniche décorative, souvent en saillie, située le long de la partie supérieure d'un bâtiment ou d'une structure.

- Jalousies = Éléments architecturaux ou dispositifs de fenestration qui permettent de contrôler la lumière, la

ventilation et parfois l'intimité dans un bâtiment. Les jalousies sont souvent constituées de lames horizontales ou verticales, généralement en bois, en métal ou en plastique, qui peuvent être ajustées pour réguler le passage de la lumière.

- Jambe de force = Élément structurel conçu pour supporter et stabiliser une structure. Cela peut être une poutre, une colonne, un pilier ou tout autre composant structurel utilisé pour renforcer la stabilité d'un bâtiment.

- Limon = Pièce d'appui qui se situe sur les côtés ou en dessous de l'escalier, ce qui en fait sa colonne vertébrale.

- Moellon = Pierre brute ou partiellement taillée, utilisée comme matériau de construction. Ils sont souvent utilisés dans la construction de murs et de structures. Contrairement à la pierre de taille, qui est soigneusement taillée pour s'adapter à une certaine forme, le moellon conserve une apparence plus naturelle avec des côtés irréguliers.

- Mitage = Phénomène où l'extension urbaine se produit de manière dispersée et non planifiée, souvent sous la forme de petites constructions ou d'activités qui s'implantent de manière

éparse dans des zones initialement non urbanisées. Ce processus peut entraîner une utilisation inefficace du sol, une perte de terres agricoles ou naturelles, ainsi qu'une fragmentation du paysage.

- Paillers (Pagliaghji) = Petites constructions de pierres sèches disséminées dans les territoires historiquement agricole.

- Restanques = Constructions faites de pierres sèches qui étaient récupérées auparavant autour du terrain. Elles façonnent des terrains pentus en terrasses grâce à des murs plus ou moins hauts permettant de retenir la terre. Les murets traditionnels sont maintenus sans mortier ni liant.

- Ricciate = Ruelle aménagée selon une technique de mise en œuvre permettant l'implantation des pierres sur la tranche.

- Style néo-provencal = Style architectural qui a été pensé pour convenir à l'environnement du Sud français. Il se distingue par son côté décoratif et ses couleurs vives ou pastels. Les façades sont ornées de colonnes et patios, avec des entrées moulurées.

- Voûtain = Petite voûte réalisée en briques sur chant et appuyée sur des poutrelles métalliques pour former un plancher.

ANNEXE - 2 VILLAGES PROTÉGÉS

Villages protégés au titre des abords de monuments historiques, des sites ou d'un SPR

- Les travaux projetés dans un PDA nécessitent l'accord de l'architecte des bâtiments de France (ABF).

- En absence de PDA, l'accord de l'ABF est nécessaire en cas de covisibilité avec le monument historique, au cas contraire l'ABF émet un avis simple.

Protection des sites (classés ou inscrits) : les périmètres de protection sont définis par arrêté du ministre en charge des sites.

- Les permis en site classé sont examinés conjointement par l'ABF et l'inspecteur des sites (DREAL) et ensuite évalués par le conseil des sites de Corse (CDS). Les dossiers sont transmis au ministre chargé des sites. Les déclarations préalables sont soumises à l'accord du préfet après avis de l'ABF.

- En site inscrit, l'ABF émet un avis simple, sauf pour les permis de démolir qui supposent l'accord de l'ABF.

Protection au titre d'un Site patrimonial remarquable (SPR) : Les SPR sont des servitudes d'utilité publique, c'est-à-dire instituées par une autorité publique dans un but d'intérêt général. Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de

protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

A ce jour, il n'y a pas de SPR dans le territoire de la Communauté de communes MaranaGolo.

ANNEXE – 3 CONSEILS ET DÉMARCHES A EFFECTUER

Vous pouvez être accompagnés sur votre projet et vos démarches par :

- Les mairies

- La DDT (Direction Départementale des Territoires)

- Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

- Le UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Corse)

Démarches administratives à effectuer avant la réalisation des travaux : Afin de réaliser des travaux de réhabilitation, de démolition, de construction ou d'aménagement, il est nécessaire de se référer aux réglementations en vigueur (urbanisme, patrimoine, environnement) et de se faire accompagner par des

professionnels (architecte, paysagiste, urbaniste).

Des autorisations administratives sont nécessaires. Elles varient en fonction de la localisation du projet et selon les travaux envisagés :

- Type de travaux

- Modifications architecturales

- Importance du bâtiment à modifier

Ces autorisations sont détaillées dans les tableaux ci-après. En vu de les obtenir, il faut retirer les formulaires adaptés à la mairie du lieu du projet ou les télécharger. Joindre les pièces nécessaires selon le cas et déposer la demande en mairie.

TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES

MODIFICATIONS	TRAVAUX ENVISAGES	AUTORISATIONS À DEMANDER			
		Permis de construire	Déclaration préalable	Permis de démolir	Autorisation d'enseigne
TOITURE	Refaire la couverture		x		
	Placer des capteurs thermiques ou des panneaux photovoltaïques		x		
	Modifier le volume d'une toiture de façon à permettre un aménagement	Selon la surface de plancher* et l'emprise au sol* créées et les surfaces de plancher ou emprises au sol totales :			
AJOUTER UN NIVEAU	Surélever la toiture pour rendre le dernier niveau habitable				
				Surélever d'un étage	
AGRANDIR LE VOLUME	Étendre le bâtiment latéralement	x	x		
FAÇADE	Ravalier une façade, modifier les ouvertures		x		
MENUISERIES	Remplacer des fenêtres, des portes ou des volets		x		
AMÉNAGER UN ESPACE EXTÉRIEUR	Créer une terrasse ou un balcon, créer une clôture	Selon la surface de plancher* et l'emprise au sol* créées et les surfaces de plancher ou emprises au sol totales: x x			
COMMERCE	Réhabiliter un local en modifiant les volumes	x			
	Modifier, éclairer une devanture, placer ou remplacer des stores		x		
	Placer ou remplacer des enseignes				x
CHANGER LA DESTINATION DE L'IMMEUBLE OU DU LOCAL	Transformer un local en habitation ou l'inverse, en modifiant les structures porteuses ou la façades	x			
	Transformer un local en habitation ou l'inverse, sans modifier les structures porteuses ou la façade		x		
DÉMOLITION	Démolir tout ou partie d'une construction			x	

* Surface de plancher : elle est égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades, déduction faite de certains espaces.

* Emprise au sol : elle correspond à la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus.

SURFACE DE PLANCHER OU EMPRISE AU SOL CRÉÉES	Nouvelles surfaces de plancher ou emprise au sol totales supérieures à 150m ²	Nouvelles surfaces de plancher ou emprise au sol totales inférieures à 150m ²
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5m ²	-	-
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol comprises entre 5 et 20m ²	Déclaration préalable	Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol comprise entre 20 et 40m ²	Permis de construire	Déclaration préalable (en zone U du PLU) sinon Permis de construire
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieures à 40m ²	Permis de construire	Permis de construire

CONSTRUCTIONS NOUVELLES

SURFACE DE PLANCHER OU EMPRISE AU SOL CRÉÉES	HORS SECTEUR PROTÉGÉ	EN SECTEUR PROTÉGÉ (rayon de 500m autour d'un MH*, en Site inscrit, en ZPPAUP* ou AVAP*)
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5m ²	-	Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol comprises entre 5 et 20m ² (40m ² en zone U du PLU)	Déclaration préalable	Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieures à 20m ² (hors zone U du PLU)	Permis de construire	Permis de construire

* MH : Monument historique (classé ou inscrit)

* SPR : Site Patrimonial Remarquable

ANNEXE 4 – CONTACTS UTILES

ADMINISTRATIONS INSTITUTIONS ORGANISMES	ADRESSE	TÉLÉPHONE	COURRIEL	INTERVENTIONS
ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie)	Le Ricanto, lot n°3F, route du Vazzio, CE9002 ; 20700 Ajaccio cedex 9	04 95 10 58 58	ademe.corse@ademe.fr	Mise en œuvre de la politique publique en faveur de la maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables. Aides aux travaux pour les collectivités, les entreprises et associations.
ADIL de Corse, Antenne de Bastia (Agence d'Information sur le Logement)	4 rue de l'Annonciade, 20220 Bastia	04 95 58 15 32	adil2b@orange.fr www.adil2b.org	Informations et conseils sur les droits, les aides et la réglementation relatifs au logement.
ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)	8 bd Benoîte Danesi, 20411 Bastia Cedex	04 95 32 97 91	Uniquement par téléphone	Aides à l'amélioration de logements privés de plus de 15 ans.
CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment)	Résidence esplanade, rue Paratojo, 20200 Bastia	04 95 34 20 60	capeb.2b@orange.fr	Conseils, accompagnement des entreprises de l'Artisanat et du Bâtiment. Montage de formations qualifiantes au patrimoine bâti Mise en place de formation en vue de devenir RGE et accompagnement de montage de dossier
CAUE de Corse (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)	Immeuble L'Expo, avenue de la libération 20600 Bastia	04 95 31 80 90	info@caue.corsica	Conseils gratuits aux particuliers et aux collectivités locales Sensibilisation, documentation, expositions Espace Info Energie de Bastia
Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de la Corse	1 rue major Lambroschini, 20177 Ajaccio cedex 1	04 95 21 19 43	croa-corse@wanadoo.fr	Gestion du tableau des architectes et protection du titre Sensibilisation et formations

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Corse	25 rue du Juge Falcone 20220 Bastia	04 95 32 83 00	www.cmahc.fr	Gestion du répertoire des Métiers Accompagnement des entreprises artisanales, formations
Collectivité de Corse Service habitat logement	22 cours Grandval BP215, 20187 Ajaccio cedex 1	04 20 03 94 78 06 18 81 73 52	christian.zuccarelli@isula.corsica	Aides aux communes pour mise sur le marché de logements sociaux Aides aux particuliers pour travaux de réhabilitation en opérations groupées
DDT (Direction Régionale Environnement Aménagement Logement Corse)	8 boulevard Benoîte Danesi 20411 Bastia Cedex	04 95 34 50 00	ddt-sucr@haute-corse.gouv.fr ddt-sucr-ads-instruction@haut-e-corse.gouv.fr	Assistance aux communes pour planifier et engager des actions dans les domaines de l'habitat, de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement. Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour le compte de l'Etat (permis de construire, déclaration préalable, ...) et pour le compte des collectivités compétentes liées par convention.
DREAL (Direction Régionale Environnement Aménagement Logement Corse)	Centre administratif Paglia Orba, route Alata, 20290 Ajaccio	04 95 51 79 70	DREAL-corse@developpement-durable.gouv.fr	Autorisations et aides aux travaux sur le patrimoine protégé, privé, communal. Aides aux communes pour études et travaux en sites protégés.
EDF	Service Partenaires Maîtrise de l'énergie Rue Marcel Paul 20407 Bastia Cedex	09 69 32 25 20	sei.edf.com	Aides aux particuliers et communes pour les travaux d'économie d'énergie.
EIE (Espace Info Energie Aghasole)	Avenue Paul Doumer 20200 Ile-Rousse	04 95 47 12 61	aghjasole@wanadoo.fr	Conseils, informations sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, les entreprises agréées - sensibilisation.

FFBTP de Haute-Corse (Fédération des Entrepreneurs et Artisans du Bâtiment et des Travaux Publics)	Maison du BTP Résidence Prévert, Quartier de l'Annonciade, 20200 Bastia	04 95 34 92 40	legato@d2b.fbbat iment.fr	Conseils et sensibilisation des entreprises. Formations qualifiantes.
Fondation du Patrimoine	Maison des Associations, Espace Sant Angelo – Rue du Dr Morucci, 20200 Bastia	04 95 38 84 83	corse@fondation -patrimoine.org	Valorisation du patrimoine bâti privé non protégé : déductions fiscales, mobilisation du mécénat.
OEC (Office de l'Environnement de la Corse)	14 avenue Jean Nicoli 20250 Corte	04 95 45 04 00	contact@oec.fr	Aides aux communes : aménagements d'espaces publics, façades de bâtiments communaux, patrimoine non protégé. Actions de sensibilisation.
PNRC (Parc Naturel Régional de la Corse)	Maison d'information du Parc Rue Serge Casalonga Ajaccio	04 95 50 59 04	infos@parc-natur el-corse.com	Conseil et sensibilisation auprès des communes.
UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Corse)	Place du Donjon, 20200 Bastia	04 95 32 19 30	udap.haute- corse@culture. gouv.fr	Avis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme dans les espaces protégés (abords Monuments Historiques, Sites, SPR). Sensibilisation sur le patrimoine bâti et paysager.

BIBLIOGRAPHIE

Atelier Régional des Sites et Paysages de Corse. Contribution à une étude de l'architecture en Corse.

BOREL-LEANDRI J.M., Architecture et vie traditionnelle en Corse, Serg, 1978

C.R.E.D.E.C. Cahiers régionaux de l'environnement et du cadre de vie corses - Végétation et cadre bâti.

UDAP 2B. Construire et restaurer en Haute-Corse. 2022

PONCIN Jacques, Paysages bâtis en Corse, DIREN – Maison de l'Architecture de la Corse, Lamarge édition, Ajaccio, 1992

RAULIN Henri, RAVIS-GIORDANI Georges, Corse, Berger-Levrault, 1978 (L'architecture rurale française)

S.T.U.D.I.E, Le bâti ancien en Corse, EDF, 1984 (Connaissance de l'habitant existant)

CBNC, Listes hiérarchisées des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement, Octobre 2019

CBNC, OEC, Flore locale cultivable dans les jardins de Corse, 2018



Lento